

2024 / 2028

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

2^e génération

**Communauté d'agglomération
Paris - Vallée de la Marne**

SOMMAIRE

Préambule

- | | | |
|---|---|---|
| 1 | Les contrats locaux de santé | 5 |
| 2 | La démarche mise en œuvre sur le territoire de l'Agglomération Paris - Vallée de la Marne | 6 |

I. Le dispositif du contrat local de santé intercommunal de Paris - Vallée de la Marne

- | | | |
|---|--|----|
| 1 | Le territoire, les axes stratégiques et la programmation du Contrat local de santé | 11 |
| 2 | Le pilotage et l'animation territoriale | 12 |
| 3 | La durée et l'évaluation du Contrat local de santé | 14 |

II. Le diagnostic partagé de santé de Paris - Vallée de la Marne

- | | | |
|---|--|----|
| 1 | Méthodologie | 15 |
| 2 | Caractéristiques sociodémographiques de la population | 16 |
| 3 | Caractéristiques du territoire / du milieu de vie | 23 |
| 4 | Offre de soins et de prévention, parcours de santé sur le territoire | 35 |
| 5 | Diagnostic qualitatif du territoire :
Atouts, problématiques et acteurs locaux répertoriés collégialement | 40 |

III. Les axes thématiques et fiches d'action du Contrat local de santé 2024-2028

IV. Annexes

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE PARIS - VALLÉE DE LA MARNE

Entre :

La Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne,
représentée par Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Président ;
Ci-après désigné « l'Agglomération »,

L'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France (ARS Île-de-France),
représentée par Madame Hélène MARIE, Déléguée Départementale de l'ARS de Seine-et-Marne ;
Ci-après désignée « ARS-IDF »,

La Préfecture de Seine-et-Marne,
représentée par Monsieur Pierre ORY, Préfet de Seine-et-Marne ;
Ci-après désigné « l'État »,

Le Grand Hôpital de l'Est Francilien,
représenté par Monsieur Jérôme GOEMINNE, Directeur ;
Ci-après désigné « GHEF »,

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne,
représentée par Monsieur Philippe BOUQUET, Directeur de la CPAM 77 ;
Ci-après désignée « CPAM 77 »,

Le Conseil Départemental de Seine-et-Marne,
représenté par Monsieur Jean-François PARIGI, Président ;
Ci-après désigné « le Département »,

La Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) de l'Ouest Briard,
représentée par le Docteur Jules KAHAPIP, Président ;
Ci-après désignée « la CPTS de l'Ouest-Briard »,

La Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du Val Maubuée,
représentée par le Docteur Hassiba ALILI, Présidente ;
Ci-après désignée « la CPTS du Val Maubuée »,

Le Dispositif d'appui à la coordination (DAC) Nord 77,
représenté par Monsieur Adrien BEAUMEL, Directeur et Président de la Fédération régionale des dispositifs de ressources et d'Appui à la Coordination des parcours de Santé d'Île-de-France (FACS IDF) ;
Ci-après désigné « le DAC Nord 77 »,

La Mission locale de Marne-la-Vallée,
représentée par Monsieur Benoît BREYSSE, Président,
ci-après désignée « La Mission locale de Marne-la-Vallée »,

Et le Réseau d'Échange et d'Accompagnement contre les Violences Intrafamiliales (REAVIF),
représenté par Madame Sabine VADEZ, Directrice du CIDFF SEF (une des associations membres fondatrices) ;
Ci-après désigné « le REAVIF ».

*Il a été convenu le présent Contrat local de santé intercommunal (CLS)
portant sur la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne pour la période 2024-2028.*



La communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne,
représentée par Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE
Président



L'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France (ARS Île-de-France), représentée par
Madame Hélène MARIE, Déléguée Départementale
de l'ARS de Seine-et-Marne



La Préfecture de Seine-et-Marne,
Pour le Préfet par délégation
Monsieur Alain NGOUÛTO, Sous-préfet de Torcy



Le Grand Hôpital de l'Est Francilien,
Pour le Directeur par délégation
Docteur Anne-Laure DARDENNE, Directrice Générale
Adjointe chargée de l'animation territoriale



La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne,
représentée par Monsieur Philippe BOUQUET,
Directeur de la CPAM 77



Le Conseil Départemental de Seine-et-Marne,
Pour le Président par délégation
Madame Anne GBIORCZYCK, Vice-présidente chargée
de l'enfance, de la famille et de la présence médicale



La Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) de l'Ouest Briard,
représentée par le Docteur Jules KAHAPIP, Président



La Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du Val Maubuée,
représentée par le Docteur Hassiba ALILI, Présidente



Le Dispositif d'appui à la coordination (DAC) Nord 77,
représenté par Monsieur Adrien BEAUMEL, Directeur
et Président de la Fédération régionale des dispositifs
de ressources et d'Appui à la Coordination des parcours
de Santé d'Île-de-France (FACS-IDF)



La Mission locale de Marne-la-Vallée,
représentée par Monsieur Benoît BREYSSE, Président



Et le Réseau d'Échange et d'Accompagnement contre les Violences Intrafamiliales (REAVIF),
représenté par Mme Sabine VADEZ,
Directrice du CIDFF SEF
(une des associations membres fondatrices)

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

Préambule

1 Les Contrats Locaux de Santé

Conformément à la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST), l'Agence régionale de santé d'Île-de-France a souhaité s'engager dans la signature de Contrats Locaux de Santé (CLS) avec certaines collectivités franciliennes.

Les textes de référence :

*« Le Projet régional de santé est constitué : (...) De programmes déclinant les modalités spécifiques d'application de ces schémas... La programmation peut prendre la forme de programmes territoriaux de santé pouvant donner lieu à des Contrats locaux de santé tels que définis à l'article L. 1434-17 »
(Loi HPST n° 2009-879 du 21 juillet 2009)*

*« La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de Contrats Locaux de Santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social »
(Art.L. 1434-17 du CSP).*

*« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »
(Conférence internationale sur la Santé, New York, 19 juin -22 juillet 1946 – définition non modifiée depuis.)*

*« La santé mentale est un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive, et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté ».
(OMS, première Conférence ministérielle européenne sur la santé mentale ; Helsinki, janvier 2005)*

Un outil de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS)

Les CLS constituent des outils de mobilisation et de coordination privilégiés pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS) qui caractérisent notamment la région d'Île-de-France. Confortés par la loi de Modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016, les CLS permettent la mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS), et peuvent porter autant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. Afin de participer à la réduction des ISTS, les contrats locaux de santé se doivent de favoriser l'action sur les déterminants de la santé, le développement de démarches intersectorielles et s'appuyer sur le principe d'universalisme proportionné. Concept défini en 2010 par Michael Marmot dans un rapport destiné au Ministère de la santé britannique, ce dernier renvoie à la mise en place d'actions de santé publique à vocation universelle et pouvant bénéficier à la totalité de la population, mais dont l'intensité et l'ampleur seront adaptées au niveau de défaveur sociale rencontré.

Dans ce cadre, les CLS doivent s'attacher à ce que les actions développées atteignent prioritairement les personnes fragiles, défavorisées et éloignées de la prévention ou de l'accès aux soins.

¹Fair Society, Healthy Lives: A Strategic Review of Health Inequalities in England Post-2010 ou « Une société juste, des vies en santé : rapport critique et stratégique sur les inégalités de santé en Angleterre après 2010 »

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

Un outil pour favoriser la mise en place d'un parcours de santé cohérent

Les CLS doivent favoriser, à l'échelle de leur territoire, la mise en œuvre de parcours de santé cohérents, allant de la prévention à la prise en charge globale en passant par les soins, en agissant sur la lisibilité, l'accessibilité et la qualité de ces derniers.

Cet effort de cohérence doit bénéficier, en particulier, aux personnes pour lesquelles les difficultés sociales conduisent à une fragmentation ou à des lacunes dans la prise en charge, dans la logique de lutte contre les inégalités sociales de santé. Les habitants, qu'ils soient usagers du système de santé ou destinataires des politiques de prévention, doivent être associés à l'ensemble de la démarche.

Un outil de mobilisation des professionnels, des citoyens et des usagers

Le Contrat local de santé doit permettre d'agir sur certains des déterminants sociaux et environnementaux de santé, par une mobilisation convergente des signataires – mais aussi par la participation active de l'ensemble des acteurs intervenant dans les champs sanitaires, sociaux et médicaux-sociaux, des habitants et des usagers.

2 La démarche mise en œuvre sur le territoire de l'Agglomération Paris - Vallée de la Marne

a. Les signataires

Les signataires de ce CLS 2024-2028 sont : la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne, la Préfecture de Seine-et-Marne, l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France, le Grand Hôpital de l'Est Francilien, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne, le Conseil Départemental de Seine-et-Marne, les 2 Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) de l'Ouest Briard et du Val Maubuée, La Mission locale de Marne-la-Vallée, le Dispositif d'appui à la coordination (DAC) Nord 77, et le Réseau d'Échange et d'Accompagnement contre les Violences Intrafamiliales (REAVIF).

- La Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

La communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne est engagée de longue date, dans la continuité des actions des trois Communautés d'agglomération antérieures, dans une politique volontariste en faveur de l'amélioration de l'offre de soins et de l'offre de prévention et pour la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Elle est notamment investie, auprès de ses douze communes, dans le soutien au développement de structures d'exercice coordonné, ainsi que dans le déploiement d'actions de prévention. Elle a porté la réalisation d'un Diagnostic Local de Santé en 2017, mettant à jour les diagnostics sectoriels précédents, et la définition d'une stratégie territoriale de santé. Elle a ainsi signé son 1^{er} CLS en 2019, et ce nouveau en constitue le prolongement, en même temps qu'une opportunité de consolider ses actions passées et de donner un nouvel élan aux réponses à apporter à la population.

- La Préfecture de Seine-et-Marne

La Préfecture de Seine-et-Marne est attachée à ce que les questions de santé soient l'un des enjeux importants de la Politique de la ville d'une part, et de l'ensemble des politiques publiques d'autre part. Elle est partie prenante dans la contractualisation (loi n° 2014-173 du 21 février 2014).

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

- L'Agence Régionale de Santé (ARS) Île-de-France

L'ARS Île-de-France a souhaité s'engager dans la signature d'un Contrat Local de Santé (CLS) avec la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne dans une volonté de déclinaison territoriale de son Projet Régional de Santé n°3 (PRS3) défini pour la période 2023-2028.

En ancrant ses actions dans une perspective d'améliorer la prévention pour la santé et pour la santé mentale, en particulier à destination de publics cibles du PRS, l'accompagnement des professionnels de santé à s'installer sur le territoire ainsi que le développement du sport-santé, le CLS de la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne est aussi garant de la déclinaison de ce projet porté par l'Agence.

Ce CLS constitue enfin un outil de déclinaison de la **Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté** de par sa volonté que les initiatives locales de son territoire atteignent prioritairement les publics défavorisés.

- Le Grand Hôpital de l'Est Francilien (GHEF)

Le GHEF a un rôle de service public hospitalier à maintenir et développer pour contribuer à lutter contre les inégalités sociales et géographiques en matière d'accès aux soins par le renforcement des compétences existantes et reconnues de sites hospitaliers ainsi que le renforcement de leur coopération.

- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne (CPAM77)

La Caisse primaire d'assurance maladie de Seine-et-Marne est un acteur essentiel du système de santé du département.

Elle s'engage dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion, conclue avec l'État (2018- 2022, 2023-2027), à garantir l'accès aux soins des populations les plus fragiles et/ou les plus éloignées du système de soins et à réduire les Inégalités Sociales et Territoire de Santé (ISTS) :

- En favorisant l'accès à une couverture complémentaire et au programme de dépistage (dépistage des cancers, dépistage bucco-dentaire, éducation thérapeutique du patient...),
- En luttant contre le renoncement aux soins (mission accompagnement santé...).

Elle apporte sa contribution à la stratégie de prévention du Département à travers les campagnes de vaccination et de dépistage des cancers, les dispositifs de financement et les appels à projets pour soutenir les acteurs locaux...

Elle procure également un soutien financier et une expertise technique dans la structuration du système de santé, à travers ses aides à la création et au fonctionnement des structures d'exercice regroupées, le montage et la gestion des projets de communauté professionnelle et territoriale de santé (CPTS).

- Le Conseil Départemental de Seine-et-Marne (CD77)

Le Conseil départemental de Seine-et-Marne s'est prononcé, lors de l'adoption de son Schéma des Solidarités par l'assemblée départementale du 14 juin 2019, pour une participation active aux CLS communaux et intercommunaux de son territoire, afin de renforcer son action en faveur, notamment, des personnes vulnérables (jeunes enfants et leurs mères, personnes âgées et personnes en situation de handicap), des familles rencontrant des problématiques de parentalité et des bénéficiaires du revenu de solidarité active. La question de la présence médicale et de l'accès aux soins constitue l'autre motivation du Conseil départemental de Seine-et-Marne.

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

- Les 2 Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) du territoire de Paris - Vallée de la Marne : La CPTS de l'Ouest Briard, et la CPTS du Val Maubuée

Les CPTS ont vocation à coordonner les acteurs de santé pour répondre aux besoins de la population de leur territoire : professionnels de santé de ville - qu'ils exercent à titre libéral ou salarié -, des établissements de santé, des acteurs de la prévention ou promotion de la santé, des établissements et services médico-sociaux, sociaux, des usagers...

En structurant leur organisation en CPTS, les acteurs de santé peuvent plus facilement se coordonner et répondre aux missions qui leur sont confiées dans le cadre de l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI) du 20 juin 2019 : améliorer l'accès aux soins, notamment l'accès à un médecin traitant et l'accès aux soins non programmés ; organiser des parcours pluriprofessionnels autour du patient ; développer des actions territoriales de prévention ; améliorer la qualité et la pertinence des soins ; accompagner les professionnels de santé sur le territoire.

La CPTS du Val Maubuée regroupe les professionnels de santé des communes de Champs-sur-Marne, Croissy-Beaubourg, Lognes, Noisiel et Torcy.

La CPTS de l'Ouest Briard compte ceux des communes d'Émerainville, Pontault-Combault et Roissy-en-Brie (et Ozoir-la-Ferrière hors Agglomération).

- La Mission locale de Marne-la-Vallée :

Les Missions Locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes visent à organiser localement une intervention globale au service des jeunes, de 16 à 25 ans révolus, en quête d'un emploi durable et d'une autonomie sociale.

Inscrites dans le Code du travail aux articles L5314-1 et partie intégrante du Service Public de l'Emploi, les Missions Locales accompagnent tous les jeunes sortis du système scolaire, avec ou sans qualification, en particulier ceux ayant le moins d'opportunités.

Elles leur proposent un accompagnement sur le principe de la gratuité ainsi que des solutions dans la perspective de leur insertion professionnelle et sociale.

Elles s'appuient sur les dispositifs mis en place par l'État, les Régions, les Départements, les communes et les intercommunalités, chacun dans leurs champs de compétences définis par la loi.

- Le Réseau d'Échange et d'Accompagnement contre les Violences Intrafamiliales (REAVIF) :

Le Reavif 77 se compose des associations : A.C.Ju.S.E, ARILE, AVIMEJ-France Victimes 77, CIDFF SEF, Paroles de femmes – Le Relais et SOS Femmes 77.

Sans se substituer aux accompagnements proposés par les associations qui le composent, le RéaVIF77 a vocation à coordonner les acteurs associatifs professionnels de l'accompagnement des victimes et auteurs de violences conjugales en menant des actions :

- **De sensibilisation et de prévention sur les violences conjugales et leur impact sur la constellation familiale (victimes adultes et enfants et auteurs de violences)**
 - Actions auprès des professionnels et du grand public :
 - Sensibilisation pour les professionnels
 - Prévention auprès du public

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

- **D'information**

- Par la création d'outils et de supports
- Avec une cartographie des ressources disponibles
- En communiquant des actualités associées aux violences intrafamiliales (VIF) :
 - Diffusion d'information sur l'actualité
 - Observatoire
 - Conseil
 - De coordination des actions de sensibilisation pour les partenaires
 - De coordination de la représentation du RéaVIF77 et des associations qui le composent
 - De plaider en étant force de proposition
 - De formations et sensibilisations à destination des équipes du RéaVIF77 (partage, échange de savoir et bonnes pratiques)
 - De création d'un maillage territorial harmonisé, équitable et renforcé notamment en ruralité

- Le Dispositif d'appui à la coordination (DAC) Nord 77 :

L'Association DAC Santé 77 Nord a pour objectif de favoriser la coordination et la continuité des prises en charge des parcours de santé des habitants du Nord Seine-et-Marne.

Elle est un point d'entrée unique et gratuit pour les professionnels et structures qui font face à des personnes en situations de santé complexes pour favoriser le maintien à domicile.

Le Dispositif d'Appui à la Coordination informe, oriente et accompagne les professionnels, les patients et leur entourage dans les situations de santé complexes liées notamment à la multiplicité de problématiques.

Par cet engagement commun, les signataires confirment leur volonté d'améliorer la réponse apportée aux besoins de santé de la population du territoire de Paris - Vallée de la Marne.

b. L'articulation des politiques publiques pour la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé

L'articulation avec le Projet régional de santé 2023-2028 (PRS3)

Le présent CLS se conçoit comme un outil de la mise en œuvre du Projet Régional de Santé 3 défini par l'ARS d'Île-de-France pour la période 2023-2028.

Trois ambitions sont communes aux 3 générations de PRS :

- La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé
- Le renforcement du pouvoir d'agir des citoyens vis-à-vis de leur santé et des patients en particulier
- La territorialisation des interventions de l'Agence et l'adaptation de ces dernières aux spécificités territoriales franciliennes

Ce PRS3 est guidé par 6 objectifs majeurs :

Axe 1 : Construire une culture de la prévention et développer l'autonomie et la capacité d'agir

Axe 2 : Construire des parcours de santé lisibles, fluides et qui répondent aux besoins des patients

Axe 3 : Partir des besoins des territoires et des usagers pour garantir une offre de soin accessible, adaptée et de qualité

Axe 4 : Ressources humaines en santé : former, recruter et fidéliser les professionnels de la santé en Île-de-France

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

Axe 5 : Gérer, anticiper et prévenir les risques

Axe 6 : Fédérer les acteurs autour d'objectifs partagés pour promouvoir la santé dans toutes les politiques publiques

L'articulation avec la politique de la ville

Le CLS fait partie de l'axe « Prévention santé alimentation sport » du contrat de ville 2024-2030.

L'articulation avec le Projet territorial de santé mentale (PTSM)

Le CLS de l'agglomération Paris - Vallée de la Marne s'articule avec le PTSM, dont l'objet est « l'amélioration continue de l'accès des personnes concernées à des parcours de soins et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture », d'après la loi du 26 janvier 2016 portant sur la modernisation de notre système de santé.

c. L'affirmation de principes et objectifs partagés

Les partenaires signataires fondent leurs actions partagées sur les principes suivants :

- Définir un objectif explicite de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS)

- Agir sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé

« La santé d'une personne est d'abord le résultat des conditions de vie et de travail qui interagissent avec ses caractéristiques individuelles » (INPES). Il est donc nécessaire d'adopter une approche globale de la santé intégrant, en dehors des interventions sur les comportements et sur l'accès au système de soins, des interventions sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé.

- Apporter des réponses graduées en fonction des besoins de la population

Les inégalités sociales et territoriales de santé ne touchent pas seulement les personnes les plus défavorisées. L'ensemble de la population est concerné. « Les inégalités sociales de santé suivent une distribution socialement stratifiée au sein de la population. En d'autres termes, chaque catégorie sociale présente un niveau de mortalité, de morbidité plus élevé que la classe immédiatement supérieure » (INPES).

- Agir sur les inégalités d'accès et de continuité du système de soins

Certaines inégalités sont liées à l'organisation même du système de soins. C'est pourquoi les signataires attachent une importance à l'accès aux droits, à l'accès aux soins de premier recours et à la continuité du parcours de santé. Ces accès et cette continuité doivent être notamment améliorés pour les personnes fragiles et défavorisées, plus sensibles aux ruptures.

- Penser et développer la participation citoyenne

Le renforcement des compétences des habitants (autrement qualifié d'empowerment ou d'autonomisation) et notamment des habitants les plus éloignés des processus de décision est un moyen efficace de réduire les écarts de santé. Ce renforcement doit permettre, comme pour les professionnels, d'aller vers l'association des usagers à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions, en veillant à ce que les citoyens confrontés aux difficultés les plus importantes trouvent toute leur place.

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

- **Redensifier les acteurs de santé dans toutes les composantes des métiers de santé**
et offrir un éventail de soins, professions et spécialités, dans la proximité, afin d'assurer un meilleur accès à ces services.
- **Promouvoir un parcours de santé cohérent et adapté à chacun**
Favoriser la mise en œuvre de parcours cohérents de santé, allant de la prévention à la prise en charge en passant par les soins en identifiant au préalable les inégalités rencontrées dans les parcours (points de ruptures, publics concernés...).
- **Adopter une approche intersectorielle**
Le CLS doit s'efforcer de faciliter les démarches transversales pour dépasser les fonctionnements cloisonnés en mobilisant une pluralité d'acteurs issus du champ sanitaire et des autres politiques publiques et associant les habitants. Toutes les politiques publiques doivent intégrer le volet santé dans leur programme d'actions : notamment l'habitat, l'éducation, l'environnement, l'emploi.
- **Développer l'articulation CLS/ Politique de la Ville**
L'articulation avec la politique de la Ville doit être une priorité forte du contrat, ce qui implique notamment une démarche complémentaire avec les actions découlant du nouveau contrat de ville 2024-2030 de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne signé avec les différents partenaires.
- **Définir une stratégie locale d'intervention cohérente avec celles des autres échelons d'intervention**
(départemental, régional, national), pour agir efficacement sur les ISTS et l'ensemble des enjeux de santé.
- **Évaluer le CLS**
Les signataires s'engagent à mesurer ensemble les résultats des actions engagées, et éventuellement de les réorienter ou de les moduler en fonction des conclusions de l'évaluation (évaluation de la démarche, des actions et des effets).

I. Le dispositif du contrat local de santé intercommunal de Paris - Vallée de la Marne

1 Le territoire, les axes stratégiques et la programmation du Contrat local de santé

a. Le territoire géographique du Contrat local de santé

Ce Contrat concerne l'intégralité du territoire de Paris - Vallée de la Marne, soit les douze communes qui la composent : Brou-sur-Chantereine, Champs-sur-Marne, Chelles, Courtry, Croissy-Beaubourg, Émerainville, Lognes, Noisiel, Pontault-Combault, Roissy-en-Brie, Torcy et Vaires-sur-Marne, avec une attention particulière portée à ses six quartiers prioritaires au titre de la Politique de la ville. Ces quartiers représentent 6,5 % de la population globale des 230 151 habitants (population totale).

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

b. La définition des axes stratégiques du Contrat local de santé

L'élaboration de ce CLS 2^e génération 2024-2028 s'est inscrite dans le cadre de la mise à jour du diagnostic local du précédent CLS conduit sur le territoire. Elle a bénéficié, en plus d'une récolte des données quantitatives de santé :

- D'entretiens et rencontres bilatérales avec de nombreux acteurs de santé ou gravitant autour de la santé sur le territoire, afin de partager et de préciser le diagnostic,
- De groupes de travail réunissant, par thématique, les communes et/ou CCAS et de nombreux partenaires locaux de l'Agglomération, en vue de définir les axes stratégiques et d'en orienter les contenus,
- De l'apport des différents dispositifs de l'Agglomération tels que le Plan climat air-énergie territoriale (PCAET), et le Plan alimentaire territorial (PAT),
- De l'apport des réunions Politiques de la ville, afin d'affiner la connaissance des problématiques et enjeux dans les quartiers de son ressort en particulier,
- D'un avis des élus des communes,
- De la diffusion d'un questionnaire auprès de la population de l'Agglomération afin de préciser ses besoins et ses attentes en matière de thématiques d'actions de prévention,
- De la présentation des axes et orientations du CLS lors des COTECH et COPIL.

2 Le pilotage et l'animation territoriaux

a. Le comité de pilotage du Contrat local de santé

Définition/positionnement

L'instance décisionnelle du CLS sera le Comité de pilotage, ou COPIL, composé d'un représentant de chaque signataire du CLS : la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne, l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France, la Préfecture de Seine-et-Marne, le Grand Hôpital de l'Est Francilien, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne, le Conseil Départemental de Seine-et-Marne, les 2 Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) qui ont été récemment mise(s) en place sur le territoire, ainsi que la Mission locale de Marne-la-Vallée, le Dispositif d'appui à la coordination (DAC) Nord 77 et le Réseau d'Échange et d'Accompagnement contre les Violences Intrafamiliales (REAVIF).

En fonction de l'ordre du jour, il sera possible d'y associer ponctuellement, à titre consultatif, d'autres partenaires (notamment les représentants des dispositifs « associés »).

Rôle

Cette instance a pour vocation de :

- Fixer les grandes orientations du CLS,
- Valider l'avancée de la programmation,
- Procéder, le cas échéant, à des réorientations stratégiques,
- Procéder à la validation de l'évaluation du CLS,
- Veiller à la bonne articulation entre le CLS et les autres politiques publiques.

Rythme

Cette instance se réunira en fonction des besoins, à l'initiative de la Communauté d'agglomération et avec l'appui du coordinateur ou de la coordinatrice, mais au minimum une fois par an.

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

b. Le comité technique du Contrat local de santé

Définition/positionnement

Le comité technique, ou COTECH, réunira les représentants des signataires du CLS au niveau technique, en intégrant notamment les Directions en charge des autres politiques publiques locales dont le CLS croise le champ d'action : environnement, aménagement et renouvellement urbain, politique de la ville... Il pourra être élargi aux référents techniques communaux en charge des questions de santé.

Rôle

Cette instance a pour vocation de :

- Traduire de manière opérationnelle les orientations stratégiques du COPIL,
- Appuyer méthodologiquement le coordinateur et les groupes de travail dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions,
- Suivre et rendre compte au COPIL et à toute autre partie prenante du CLS, de l'avancée globale de la programmation et de son évaluation,
- Assurer la cohérence avec les autres démarches territoriales.

c. La coordination du Contrat local de santé

Définition/positionnement

Le coordinateur du CLS est un agent de la Communauté d'agglomération, rattaché à la Direction des solidarités intercommunales (service prévention, santé et sport-santé). À ce titre, il anime le pilotage global pour le compte de l'ensemble des signataires, en lien avec leurs représentants au sein du Comité de pilotage.

Rôle

Plus précisément, les missions du coordinateur sont les suivantes :

- Animer le CLS et faire le lien entre les différentes instances,
- Organiser notamment les réunions du Comité technique (COTECH) et Comité de pilotage (COPIL) en préparant les supports nécessaires au débat et à la validation,
- Produire un bilan annuel et rédiger les comptes-rendus des réunions du Comité de pilotage,
- Suivre les groupes de travail thématiques (et animer certains d'entre eux en fonction de la répartition des tâches d'animation avec les porteurs d'actions), veiller à leur bonne articulation entre eux,
- Assurer le lien avec les coordinations des autres dispositifs (Projets des CPTS, Contrat de ville, Projet territorial de santé mentale, Plan alimentaire territorial...), dans un objectif d'intersectorialité,
- S'assurer de l'efficacité de la stratégie de communication dans le cadre du CLS,
- Afin de mener à bien ses missions, la personne en charge de la coordination du CLS peut s'appuyer sur le COTECH et plus particulièrement les référents identifiés au sein des différents services de Paris - Vallée de la Marne, et/ou des partenaires du territoire. Les référents lui apportent, au besoin, leur expertise technique.

Ces référents peuvent être positionnés en pilotes d'actions ou faciliter la mise en contact avec d'autres acteurs et partenaires couvrant leurs champs de compétences respectifs, participer aux instances de la Communauté d'agglomération, animer ou coanimer des groupes de travail ou comités techniques...

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

Financement du poste

Le coordinateur du CLS est rémunéré par la Communauté d'agglomération avec la participation de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, selon les modalités prévues à la convention financière conclue entre l'EPCI et l'Agence.

d. L'animation territoriale et l'articulation avec les dispositifs territoriaux

Définition/positionnement

Des groupes de travail thématiques sur des axes stratégiques seront mis en place afin d'une part de contribuer à :

- L'interconnaissance et les échanges entre acteurs intervenant sur des domaines semblables dans le champ du CLS,
- Contribuer à articuler le déploiement du CLS avec d'autres dispositifs territoriaux pertinents (PTSM, PAT, projets des CPTS... par exemple).

La composition, le périmètre et le fonctionnement précis de ces groupes de travail seront configurés de manière à éviter les redondances entre actions mais aussi les « doublons » entre réunions, et afin d'éviter une sursollicitation des acteurs et partenaires associés.

Ces comités seront animés par le coordinateur du CLS et/ou, le cas échéant, par un ou plusieurs porteurs d'actions.

Rôle

Les groupes de travail thématiques sont des instances opérationnelles et partenariales de mise en œuvre et de suivi des actions menées dans le cadre du CLS. Ils mobilisent l'ensemble des partenaires désignés dans les fiches actions de chaque axe stratégique, et impliqués dans l'action.

Rythme

Ils se réunissent autant que nécessaire (programmation assurée par le coordinateur en concertation avec les pilotes ou copilotes des actions).

3 La durée et l'évaluation du contrat local de santé

a. Durée du présent contrat et reconduction éventuelle

Le présent CLS couvre la période 2024-2028.

À la fin de cette période, le CLS fera l'objet d'un bilan, puis il pourra être conduit sous une 3^e version.

b. Les conditions d'évaluation du Contrat local de santé

L'évaluation doit porter sur les actions mais également sur la stratégie globale du CLS et s'intéresser au processus mais aussi aux résultats et effets du contrat. Celle-ci doit être validée par le COPIL.

Une première évaluation sera conduite pour la période 2024-2028. Cette évaluation servira de base pour la reconduction du CLS 3. Elle considérera :

- L'évaluation de la stratégie globale et de son pilotage (analyse de processus),
- L'évaluation des actions dans leur mise en œuvre et résultats. Pour chaque action, un ensemble d'indicateurs est défini en amont de sa réalisation, et qui sera relevé tout au long de la mise en œuvre de la programmation.

II. le diagnostic local partagé de santé de Paris - Vallée de la Marne

1 Méthodologie

Le dernier Contrat Local de Santé 2019-2023 a, du fait de la crise Covid ainsi que des difficultés de ressources humaines, résulté en un bilan non probant au regard des objectifs fixés. À la lumière de cela, le lien avec les partenaires locaux a été renoué afin d'enrichir le diagnostic d'un point de vue qualitatif et les impliquer dès le début de la démarche.

Afin d'élaborer ce Contrat Local de Santé 2024-2028 de 2nde génération, les données quantitatives du territoire ont, dans un 1^{er} temps, été récoltées. Les sources ont été l'Observatoire régional de santé (ORS), le Service d'information géographique et urbaine (SIGU) de Paris - Vallée de la Marne, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), ainsi que la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM). Les données les plus récentes disponibles ont été recherchées.

Dans un 2nd temps, des données qualitatives ont été recueillies, *via* :

- Des entretiens individuels conduits avec les trois maisons départementales des solidarités du secteur de Chelles, Noisiel et Roissy-en-Brie, ainsi que les Communautés professionnelles territoriales de santé, actives ou en cours de création.
- Trois groupes de travail thématiques ont par la suite été organisés en fonction de ces 1^{res} données quantitatives et qualitatives, en veillant à leur concordance avec les axes prioritaires du Projet régional de santé (PRS) 3. Ils ont réuni et mobilisé les communes et/ou CCAS, ainsi que les acteurs locaux de l'Agglomération. Leurs thématiques étaient les suivantes :
 - Santé et précarité,
 - Santé mentale,
 - Actions de prévention nationales grand public.

L'objectif de ces groupes de travail était d'échanger autour de ces données du territoire, de réaliser un état des lieux des problématiques, des acteurs, actions et dispositifs existants et répertoriés, puis de proposer des pistes d'actions.

Les réflexions émanant des groupes de travail du contrat de ville, ainsi que de réunions organisées par la Maison sport-santé ou d'autres instances, ont également été prises en compte.

Dans un 3^e temps, la population a été consultée à travers un questionnaire (cf Annexe) diffusé auprès de services de l'Agglomération, mais également *via* les réseaux sociaux. Une démarche d'aller-vers a ainsi été menée sur certains sites couvrant le nord, le centre et le sud de l'Agglomération, comme la Maison sport-santé, le service Insertion/emploi, ainsi que les 3 Maisons de justice et du droit. Cela a permis de questionner les habitants sur leurs priorités de choix d'actions de prévention par thématique à mettre en place, parmi celles relevées par les communes et les acteurs. Ce questionnaire, mis à disposition durant tout le mois de mai, n'avait pas vocation à être représentatif ni à faire l'objet d'une analyse statistique, mais à confirmer ou orienter les priorités d'actions.

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

Enfin, suite à la relecture et l'avis de l'ARS sur le projet de CLS et les fiches actions, d'autres partenaires internes et externes à l'Agglomération ont été rencontrés. Le co-pilotage, voire le pilotage de certaines fiches actions leur a été proposé. Ces partenaires étaient le Dispositif d'appui à la coordination (DAC) Nord 77, le Réseau d'échange et d'accompagnement contre les violences intrafamiliales (REAVIF), la CPTS de l'Ouest Briard et la CPTS du Val Maubuée, la Mission locale de Marne-la-Vallée, et la Direction Environnement et développement durable de l'Agglomération. D'autres acteurs locaux ont également été rencontrés dans le cadre du futur partenariat dans les fiches actions : l'association Aurore, et la Cité éducative de Noisiel-Torcy.

2 Caractéristiques sociodémographiques de la population

a. Géographie du territoire :

Depuis le 1^{er} janvier 2016, et dans le cadre de la loi MAPTAM (Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles), les trois communautés d'agglomération : « Marne-la-Vallée/Val Maubuée », « Marne-et-Chantereine » et « La Brie Francilienne » ont fusionné pour devenir la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne.

Le territoire de Paris - Vallée de la Marne, qui a une superficie de 96 km², est localisé à l'Ouest de la Seine-et-Marne, à la frontière des départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Porte d'entrée Est de la Métropole du Grand Paris, il est composé de zones urbaines et de 40 % d'espaces naturels ou aménagés (parcs, espaces de loisirs), avec 7,5 km de bords de Marne.

L'Agglomération est traversée d'Est en Ouest par la Marne, et par l'autoroute A4. Elle s'intègre dans le développement des territoires de vie, d'activité et d'emploi de la vallée de la Marne selon les deux orientations privilégiées dont elle bénéficie :

- L'axe historique Est/Ouest le long de la Marne avec le linéaire ferroviaire (entre Paris, le cœur de métropole et la Seine-et-Marne) : Chelles, Torcy, Champs-sur-Marne, Noisiel, Vaires-sur-Marne... prennent part et contribuent à cette dynamique. À cet axe historique vient se superposer l'axe autoroutier de l'A4 qui traverse aussi d'Est en Ouest le territoire communautaire.
- L'axe Nord/Sud à renforcer (entre les deux pôles constitués par les pôles d'échange Roissy et Orly) avec l'effet d'entraînement de l'axe de l'A104 ayant permis le développement de grandes communes telles que Pontault-Combault et Roissy-en-Brie.

b. Contexte sociodémographique :

Ce territoire est composé de 12 communes et 228 179 habitants, soit un peu plus de 16 % de la population de Seine-et-Marne. Sa densité de population est très élevée (x9,9) par rapport au niveau départemental, et plus de deux fois supérieure à celle d'Île-de-France. Paris - Vallée de la Marne est la plus importante communauté d'agglomération en poids démographique de Seine-et-Marne et la 8^e d'Île-de-France.

- La **tranche d'âge la plus représentée** de l'Agglomération est celle des **25-59 ans (47 %)**. Cette part est la même qu'en Seine-et-Marne, et quasiment identique à celle de l'Île-de-France (48 %) (Département, 2022).
- La part des plus de 75 ans dans la population (5 %) de l'EPCI est légèrement inférieure à celle du département (6 %), de l'Île-de-France (7 %) et de la France (9 %) (Département, octobre 2022). Il est néanmoins à noter que le taux de personnes âgées de plus de 75 ans a augmenté de plus de 26 % entre 2008 et 2019, beaucoup plus rapidement qu'en Île-de-France (+14.3%) et en France (+15%) (Département, 2022).
- Concernant les jeunes, les **personnes de moins de 20 ans représentent 27.6 %** de la population, ce qui est supérieur au taux régional (25.5 %) et français (23.8 %) (ORS 2020).
- Le **taux de personne de moins de 30 ans** est également très élevé sur l'Agglomération : 40.7 % (Insee, 2020)

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

- Le **taux de familles monoparentales** sur l'Agglomération (13.2 %) parmi tous les ménages est supérieur à celui de la région (11.3 %) et celui de la France (9.6 %) (ORS, 2020).
- La **part de personnes étrangères**¹ sur le territoire est de quasiment 14 % (13.9 %), elle se rapproche de celle de la région (14.8 %) et est nettement supérieure à celle de la France (7.2 %) (ORS, 2020).
- La **part de population immigrée**² est de quasiment 20 % pour l'Agglomération (19.9 %), bien supérieure à la part départementale (13.7 %), et équivalente à la part régionale. (Insee, 2017).
- Le **taux de natalité** est nettement plus fort à l'Agglomération (14 %) qu'en France (10.7 %). Il est comparable à celui de la région Île-de-France. (ORS 2020).

c. Niveau économique/précarité :

Le taux de pauvreté de la population de l'Agglomération (hors communautés et sans abris) est de 14.8 %, contre 12.4 % sur le département, 16.1 % sur la région Île-de-France, et équivalent à celui de la France (14.9 %) (Insee, 2021).

La part de bénéficiaires du RSA (4.9 %) est inférieure sur l'Agglomération à celle de l'Île-de-France (5,6 %) et de la France (5.2 %) (ORS, 2021).

14 761 personnes de l'Agglomération habitent dans un quartier Politique de la ville (QPV), ce qui représente 6,5 % de la population intercommunale (Insee, 2022).

L'Agglomération a signé, le 29 avril 2024, son nouveau contrat de ville intercommunal pour la période 2024-2030. Elle compte ainsi 6 quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) répartis sur 5 villes :

- Champs-sur-Marne et Noisiel (Quartier des 2 Parcs/Le Lizard),
- Chelles (2 QPV : La Grande Prairie et Schweitzer-Laennec),
- Roissy-en-Brie (La Renardière)
- Torcy (2 QPV : le Mail et l'Arche Guédon).

Le taux de pauvreté dans le QPV le moins touché est de 29.7 % (Le Mail, à Torcy), le plus touché est Schweitzer-Laennec à Chelles (39.6 %), contre une moyenne de 11.7 % de pauvreté sur les QPV de Seine-et-Marne. Cette pauvreté entraîne une importante fragilité des îlots mesurés (Insee, 2023).

En plus des Quartiers Politique de la ville, l'Agglomération compte 3 territoires vulnérables, aussi appelés « poches de vulnérabilité », qui sont par conséquent en veille active.

Il s'agit :

- À Champs-sur-Marne, de la place Pablo Picasso,
- À Lognes, du Boulevard Camille Saint-Saëns,
- À Roissy-en-Brie, du quartier de Roissy-centre.

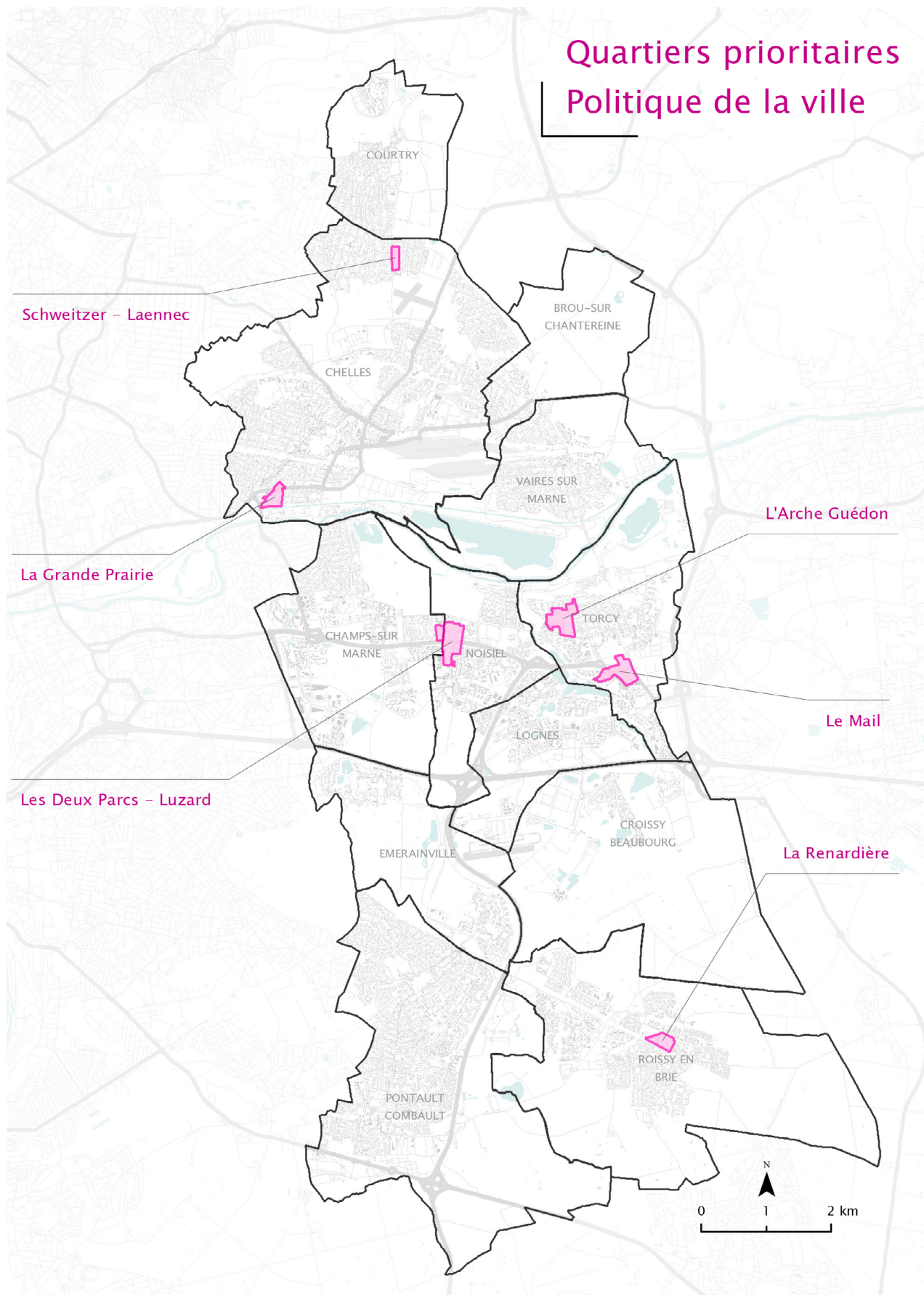


¹ Une personne étrangère est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment) (INSEE).

² Une personne immigrée est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Ainsi, la France ajoute à la définition de l'ONU le critère de nationalité à la naissance. Un immigré peut garder sa nationalité ou acquérir la nationalité française.

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

- La **part des bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire (C2S)** (qui comprend les anciennes Couverture maladie universelle: CMU et l'Aide à la complémentaire santé: ACS) de plus de 17 ans est supérieure sur l'EPCI Paris - Vallée de la Marne (10,3 %) à celle du département (8,3 %), bien qu'étant comparable à celle de la région Île-de-France (10,8 %) et de la France (10,5 %) (Assurance maladie, 2023).

d. Emploi :

- Les **ouvriers et employés (46 %)** représentent la plus grande part des actifs de l'Agglomération (contre 37,3 % en Île-de-France). Ce taux est comparable à celui de la France (46,9 %).
- La part des cadres et professions intellectuelles supérieures représente quant à elle 20 % des actifs, ce qui est bien moins élevé que le pourcentage en Île-de-France (31,5 %), mais légèrement supérieur à celui de la France (18,8 %) (ORS 2020).

11 580 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) en catégorie A*

- 14% jeunes (-25 ans)
- 24% séniors (+50 ans)
- 34% inscrits 1 an et +
- 24% bac + 3 et plus
- 15% sans formation

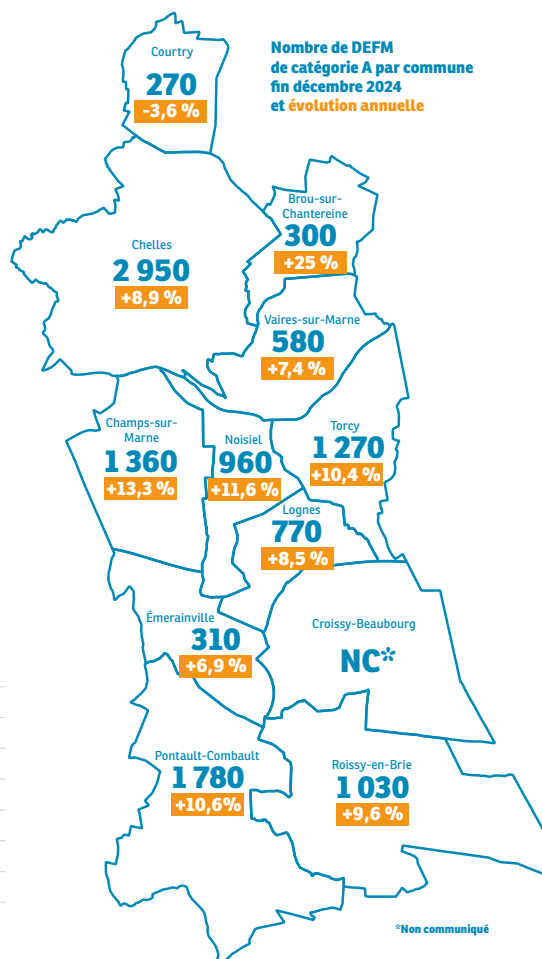
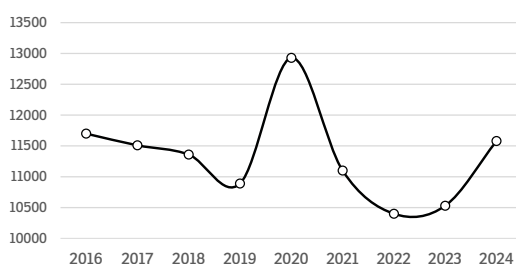
+10% sur un an pour l'agglomération

- +8% au niveau départemental
- +6,5% au niveau régional

64% des DEFM recherchent un emploi de :

- Magasinier (22%)
- Vente, Commerce (15%)
- Services à la personne (14%)
- Transport et de la logistique (13%)

Évolution du nombre de DEFM de catégorie A sur le territoire



Les différentes catégories de demandeurs d'emploi

20 710 demandeurs d'emploi toutes catégories

Catégorie	DEFM	Évolution annuelle
A	11 580	+ 10 %
B	2 390	+ 4,9 %
C	4 440	+ 0,7 %
D	1 300	+ 8,4 %
E	1 040	+ 8,4 %
Ensemble	20 710	+ 7,1 %

Les demandeurs tenus de rechercher un emploi :

- Catégorie A***: demandeurs d'emploi sans emploi
- Catégorie B**: demandeurs d'emploi ayant exercé une activité de 78 heures ou moins dans le mois
- Catégorie C**: demandeurs d'emploi ayant exercé une activité de plus de 78 heures dans le mois

Les demandeurs non tenus de rechercher un emploi :

- Catégorie D**: demandeurs d'emploi sans emploi (formation, maladie...)
- Catégorie E**: demandeurs d'emploi en emploi (contrats aidés, créateurs d'entreprise...)

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

e. Éducation :

La part des jeunes de 18-24 ans inscrits dans un établissement d'enseignement en 2019 : 57,4 % est nettement supérieure à celle du département (50,1 %) mais inférieure à celle de la région (60,7 %) (ORS, 2019).

f. Accès aux droits et état de santé de la population :

Précarité et accès aux soins dans la population consommatrice de soins

- Le **taux de population de 17 ans et plus, non couverte par un médecin traitant** (15.4 %) sur l'EPCI, est inférieur à celui du département (16 %) et de la région Île-de-France (15,6 %), mais nettement supérieur à celui de la France (11.6 %). (Assurance maladie, 2024)
- Concernant le **taux de personnes, de 17 ans et plus, sans médecin traitant ET en affection de longue durée (ALD)**, il est légèrement inférieur sur l'Agglomération (1.4 %) à celui du Département (1.5 %), mais supérieur aux taux de la région Île-de-France et de la France (tous deux de 1.2 %) (Assurance maladie, 2024).
- Le **taux de passage aux urgences non suivi d'hospitalisation¹**, de 24.9 % sur l'EPCI, est supérieur aux taux régional et français (respectivement 23.9 et 20.1 %) bien qu'inférieur au taux départemental (26.1 %) (Assurance maladie, 2024).
- Concernant l'activité des professionnels de santé sur l'EPCI Paris - Vallée de la Marne, le **nombre d'actes par professionnel pour la médecine spécialiste et générale confondus (2766 actes)**, est supérieur à ceux sur le département de Seine-et-Marne (2461), la région Île-de-France (2256) et la France (2367) (Assurance maladie, 2023).

Affections de longue durée (ALD)

La part de la population (consommatrice de soins de plus de 17 ans) ayant une **affection de longue durée (ALD) active** sur le territoire de l'EPCI est de 21.6 %. Elle est légèrement supérieure à celle de l'Île-de-France (20.7 %), mais reste inférieure à celle de la France (24.1 %) et du département de Seine-et-Marne (22.4 %) (Assurance maladie, 2023).

En particulier, sur les 4 principales ALD sur le territoire, les pourcentages de chacune sur les patients consommateurs de soins à l'assurance maladie, sont les suivants :

- **Le diabète de type 1 et 2 : 5.3 %**
- **Les cancers : 3.1 %**
- **Les affections psychiatriques de longue durée : 2.1 %**
- **Les maladies coronaires et autres maladies cardiaques graves : 2.9 %**

Les taux d'ALD pour ces différentes pathologies sont comparables, voire légèrement inférieures chez les patients consommateurs de soins de l'Agglomération à ceux sur le département, sur la région Île-de-France et sur la France, à l'exception du diabète. En effet, le taux de ce dernier est supérieur à celui de la région (4.7 %), mais équivalent à ceux du Département (5.2 %) et de la France (5.4 %) (Assurance Maladie, 2023).

Santé mentale

Les indicateurs de prise en charge et de consommation en médicaments liés à la santé mentale étaient inférieurs en 2022 sur l'Agglomération comparativement à la région Île-de-France et à la France.

En effet, selon les données de 2022 de l'ORS, hommes et femmes confondus :

¹ Un taux élevé de passages aux urgences non suivis d'une hospitalisation est considéré comme un signe de l'inefficacité du système de santé à fournir et coordonner des soins de premiers recours accessibles à tous.

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

- Le taux de personnes prises en charge pour une maladie psychiatrique sur l'EPCI (3 %) est significativement inférieur à celui de la région Île-de-France (3.3 %) et à celui de la France (3.9 %).
- Le taux de personnes sous traitement psychotrope, hors pathologie, est également significativement inférieur sur l'Agglomération (6 %) à celui d'Île-de-France (6.4 %) et de France (7.5 %).
- Le taux de personnes prises en charge pour dépression et autres troubles de l'humeur est quant à lui à peu près équivalent à ceux de la région Île-de-France et de la France (autour de 1 %), tandis que le taux de personnes sous antidépresseur ou régulateur de l'humeur est significativement inférieur sur l'Agglomération (7.8 %), à ceux de la région Île-de-France (8.4 %) et de la France (10 %).

Le manque de psychiatres et de structures de prise en charge en santé mentale sur le territoire peut néanmoins entraîner une sous-estimation des indicateurs.

VIH

Concernant le VIH, le taux de personnes prises en charge pour cette pathologie est plus faible sur l'Agglomération (0.4 %) que sur la région Île-de-France (0.5 %), en particulier pour les hommes, bien qu'il reste toujours supérieur au taux en France (0.2 %) (ORS 2022).

Comportements de prévention en lien avec la santé

Dépistage des cancers :

- Le **dépistage du cancer du sein** pour les femmes de 50 à 74 ans est plus faible sur l'agglomération (63.1 %) que sur le département de Seine-et-Marne (63.9 %) et la région Île-de-France (64.1 %), bien que supérieur à celui de la France (62.9 %) (Assurance maladie, 2024).
- Concernant le **dépistage du cancer du col de l'utérus**, l'Agglomération présente des chiffres défavorables (47.1 % des femmes cibles à jour dans le dépistage), inférieurs à ceux du département Seine-et-Marne (50.4 %), de la région Île-de-France (48.7 %) et de la France (52.1 %) (Assurance maladie, 2024).
- Le **dépistage du cancer colorectal** est par ailleurs peu réalisé chez la part des patients consommateurs de soins de 50 à 74 ans, mais néanmoins équivalent sur l'Agglomération (32 %) à celui du département de Seine-et-Marne (32.2 %). Ce dépistage est par ailleurs supérieur à celui d'Île-de-France (29.9 %), mais inférieur à celui sur la France entière (33.6 %). (Assurance Maladie, 2024).

Vaccination

- La vaccination contre la **grippe saisonnière chez les personnes à risque** (personnes âgées de 16 à 64 ans en affection de longue durée ou présentant une maladie chronique telle que l'asthme, bronchites chroniques...) présente un taux de 20.9 %, légèrement inférieur à celui du département et de la région Île-de-France (21 et 21.1 %) ainsi qu'à celui de la France (23.5 %) (Assurance maladie, 2024).
- Concernant la **vaccination contre la rougeole/ oreillons/ rubéole chez les enfants de moins de 2 ans**, le taux de vaccination de 85 % sur l'EPCI est en effet légèrement inférieur aux taux départemental (86.1 %), régional (86.8 %) et français (85.4 %) (Assurance maladie, 2024)
- La vaccination contre le méningocoque chez les bébés de moins de 18 mois est quant à elle légèrement inférieure sur le territoire (97 %), à celle sur le département (97.6 %), la région (97.7 %), et la France (97.2 %) (SNDS, Assurance maladie, 2024).

Comportements de santé (alcool, tabac)

- Le taux de mortalité par pathologie associée à la consommation d'alcool est équivalent sur l'Agglomération à celui de la région (autour de 23/100 000), et inférieur à celui de France (31/100 000), sur la période 2017-2021 (ORS).
- Il en va de même pour le taux de mortalité associé à la consommation de tabac (EPCI: 82/100 000, région Île-de-France 85/100 000 et France 99/100 000) (ORS, 2017-2021).

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

g. Spécificité de la santé des jeunes :

Précarité et accès aux soins

Il est à noter que :

- La proportion de **bénéficiaires de l'Aide médicale d'état (AME) parmi les jeunes de 15-19 ans** sur l'EPCI (0.3 %), équivalente à celle sur la région, est un peu plus forte que celle du département (0.1 %). Celle parmi les jeunes de 20-25 ans s'élève à 0.5 %, supérieure également à celle du département (0.2 %) mais néanmoins inférieure à celle de la région (0.7 %) (les données de la France ne sont pas disponibles) (ORS, 2021).
- La **proportion de bénéficiaires de la C2S (complémentaire santé solidaire)** chez les 15-19 ans sur l'EPCI, de 10.3 %, est nettement plus forte que sur le département (3.3 %) et également plus forte que sur la région (8.4 %) (les données de la France ne sont pas disponibles) (ORS 2021).
- Les jeunes de 20-25 ans sont en revanche bien plus souvent couverts par une complémentaire santé privée sur l'EPCI (68.4 %), comparativement à leurs homologues du département (26.7 %) et de la région (53.3 %) (les données de la France ne sont pas disponibles) (ORS 2021).
- Le taux d'allocataires de moins de 25 ans du RSA (7.2/1000) apparaît plus faible sur l'EPCI que sur le département (10.8/1000) et la région (8.3/1000) (ORS 2021).
- Les jeunes de 15-25 ayant déclaré un médecin traitant sur l'Agglomération (44 % des 15-19 ans et 58.6 % des 20-25 ans) apparaissent bien plus nombreux que sur le département (respectivement 16.7 % et 23.1 %) et la région (respectivement 31.1 % et 45.1 %) (ORS 2021). On note cette même tendance spécifiquement pour les jeunes bénéficiaires précaires (ayant l'AME, la CMUc, l'ACS ou la CSS) de 15-25 ans (les données de la France ne sont pas disponibles) (ORS 2021).
- Les jeunes de 15-25 ans consultent plus régulièrement des médecins libéraux sur l'Agglomération que sur le département ou la région Île-de-France. On constate en effet que 47.4 % des jeunes de 15-19 ans et 50.9 % des jeunes de 20-25 ans ont eu au moins 1 acte d'omnipraticien libéral en 2021 ; contre moins de 20 % sur le département et moins de 40 % sur la région pour ces 2 tranches d'âge (les données de la France ne sont pas disponibles) (ORS, 2021).

État de santé

- On note une prévalence des affections de longue durée chez les jeunes de 15 à 24 ans (3.9 %) comparable sur l'Agglomération à celle de la région (3.9 %), et inférieure à celle du département (4.2 %) (ORS, 2021).
- Le **taux de prévalence du diabète chez les jeunes de 15-24 ans** est cependant supérieur sur l'EPCI (2.3 %) à celui de la région (1.8 %) et légèrement supérieur également à celui sur le département (2.2 %), filles et garçons confondus.

Cette prévalence est **plus marquée chez les filles** (2.6 %) que chez les garçons (2.0 %) sur l'EPCI (ORS 2020).

- Le **taux de prévalence des maladies respiratoires chroniques chez les jeunes de 15-24 ans** sur l'Agglomération, de 2.3 % sur l'EPCI, est équivalent à celui du Département (2.2 %), mais supérieur à celui de la région Île-de-France (1.8 %) (ORS, 2020).
- Concernant la santé buccodentaire des enfants de moins de 16 ans (enfants de moins de 16 ans ayant eu au moins un acte dentaire dans les 18 mois, sur le nombre d'enfants de moins de 16 ans sur le territoire), son taux est légèrement supérieur sur l'EPCI (74.7 %) à ceux du Département (74.4 %) et de la France (75.5 %), et légèrement inférieur à celui de la région Île-de-France (74.9 %) (Assurance maladie, 2024).

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

Santé mentale

- Concernant la **santé mentale des jeunes de 15-24 ans**, la prévalence des maladies psychiatriques chez les filles et garçons sur l'EPCI (2.3 %) est comparable à celle du département (2.2 %), mais un peu supérieure à celle de la région Île-de-France (2 %) (ORS 2020).

On note néanmoins une disparité entre les filles et les garçons pour la **santé mentale, qui semble plus détériorée chez les garçons sur l'EPCI** (2.7 % de prévalence de maladies psychiatriques chez les garçons, supérieure au département (2.2 %) et à l'Île-de-France (2.1 %) ; contre 1.8 % chez les filles sur l'EPCI, équivalente aux chiffres du département (2.0 %) et de l'Île-de-France (1.9 %) (ORS 2020).

- Si nous n'avons pas de chiffres disponibles concernant le **taux de tentatives de suicide hospitalisées pour les jeunes de 15-24 ans** sur l'EPCI en 2021, on note néanmoins un taux sensiblement supérieur sur le département de Seine-et-Marne (2 %) à celui de la région Île-de-France (1.6 %) (ORS 2021).

- Concernant la **consommation de médicaments psychotropes chez les jeunes bénéficiaires** de 15-19 ans, la proportion de jeunes ayant reçu au moins une boîte de psychotropes est supérieure sur l'agglomération (3.1 %) à celle sur le département (1.2 %) et la région (2.5 %). Chez les bénéficiaires de **20-25 ans**, ce taux passe à 8 % sur l'Agglomération, très fortement supérieur à celui sur le département (3.3 %) et supérieur à celui sur la région (6.5 %)(ORS 2021).

Handicap

- Concernant le handicap, le taux de bénéficiaires de l'AEEH (Allocation éducation de l'enfant handicapé) chez les 12-20 ans, de 26.3/1000, est légèrement inférieur sur l'Agglomération à celui sur le département (27.9/1000) et la région Île-de-France (24.3/1000).

Le taux de bénéficiaires de l'AAH (Allocation aux adultes handicapés) parmi les jeunes de 20-24 ans (14.9/1000) est quant à lui inférieur à celui sur le département (18.4/1000), et équivalent à celui de la région (14.3/1000) (ORS 2021).

3 Caractéristiques du territoire/ du milieu de vie

a. Logement/habitat :

La communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne compte 90 100 résidences principales au 1^{er} janvier 2019 dont **22 256 logements locatifs sociaux au 1^{er} janvier 2021**, soit 24,7 % des résidences principales. Chelles est la commune la plus peuplée (54 605 habitants au 1^{er} janvier 2024). Elle compte le plus grand parc de logements sociaux de l'agglomération et rassemble plus de **20 % du parc social de Paris - Vallée de la Marne**.

16% du parc social est localisé au sein des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

On note également une **part intracommunale particulièrement importante de logements sociaux à Champs-sur-Marne (39 %), Torcy (41 %), et Noisiel (55 %)**, et dans une moindre mesure Brou-sur-Chantereine (34 %) et Lognes (34 %). (SIGU, 2023)

Au 1^{er} janvier 2020, sont recensés 25 bailleurs sur l'Agglomération Paris - Vallée de la Marne.

Toutefois, le parc social reste relativement concentré entre quelques bailleurs :

- 82 % du parc locatif social est réparti entre 10 bailleurs

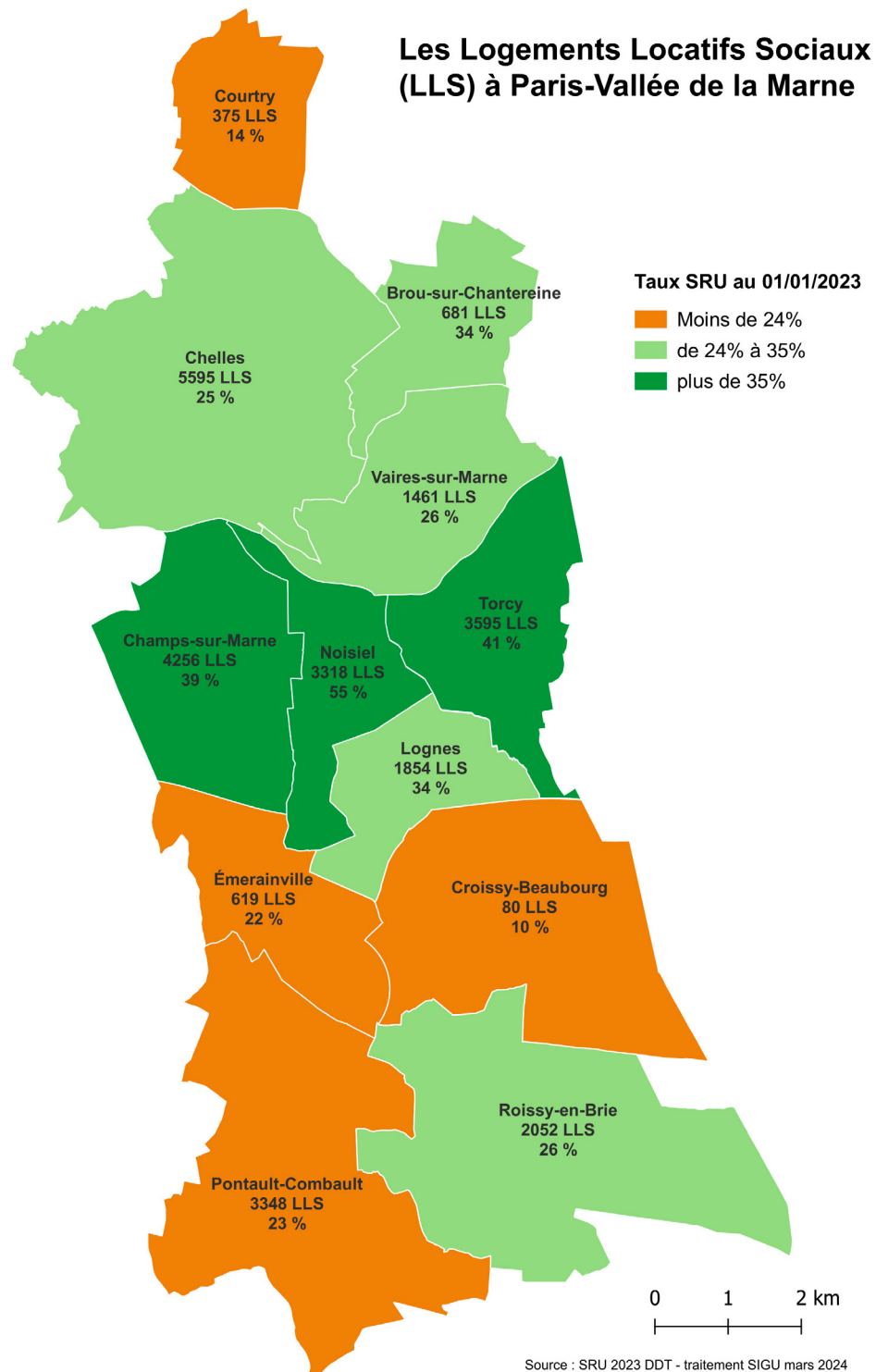
- 52 % entre seulement 4 bailleurs à savoir CDC Habitat social (15 %), Seqens (14 %), MC Habitat (12 %), Habitat 77 (11 %) (DRIEA-RLPS 2020).

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

L'Agglomération a un Programme local de l'habitat dont les enjeux sont notamment les suivants :

- Répondre aux besoins en logements
- Favoriser le renouvellement urbain
- Renforcer le soutien à la rénovation énergétique des logements individuels et collectifs privés...



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

b. Transports :

Mobilités douces

Suite au vote de sa Stratégie Cyclable en février 2022, l'Agglomération a débuté la mise en œuvre des actions relatives au déploiement d'infrastructures sur les liaisons cyclables d'intérêt communautaire, de la création de stationnements vélos à la mise en place de jalonnement et de services pour les cyclistes. En 2023, l'Agglomération a :

- Suivi l'exécution de son marché de gestion des stationnements vélos sécurisés en gare (« Véligo »),
- Préparé la mise en œuvre du nouveau Schéma Directeur du Stationnement Vélos en gare d'Île-de-France Mobilités (prévu en 2024) en proposant la gratuité du stationnement sécurisé pour les abonnés annuels aux transports en commun, et la possibilité d'accès au jour ou à la semaine,
- Suivi, en collaboration avec la région Île-de-France et les collectivités concernées, le projet Réseau Vélo Île-de-France (réseau VIF ex-RER-V) dont l'Agglomération va financer et mettre en œuvre les aménagements cyclables à haut niveau de service d'ici 2025 (lignes V4 et V9) et à l'horizon 2030 (ligne V5),
- Réalisé la première phase de l'aménagement cyclable du Pont de Vaires, partie intégrante du Réseau Vélo Île-de-France (ligne V4).
- Accompagné les communes et contribué à la mise en place d'animations, telles que remise en selle, vélo-école ou encore test de vélos électriques, dans le cadre de l'opération nationale « Mai à Vélo ».

(Rapport d'activité et développement durable 2023, Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne)

Transports en commun

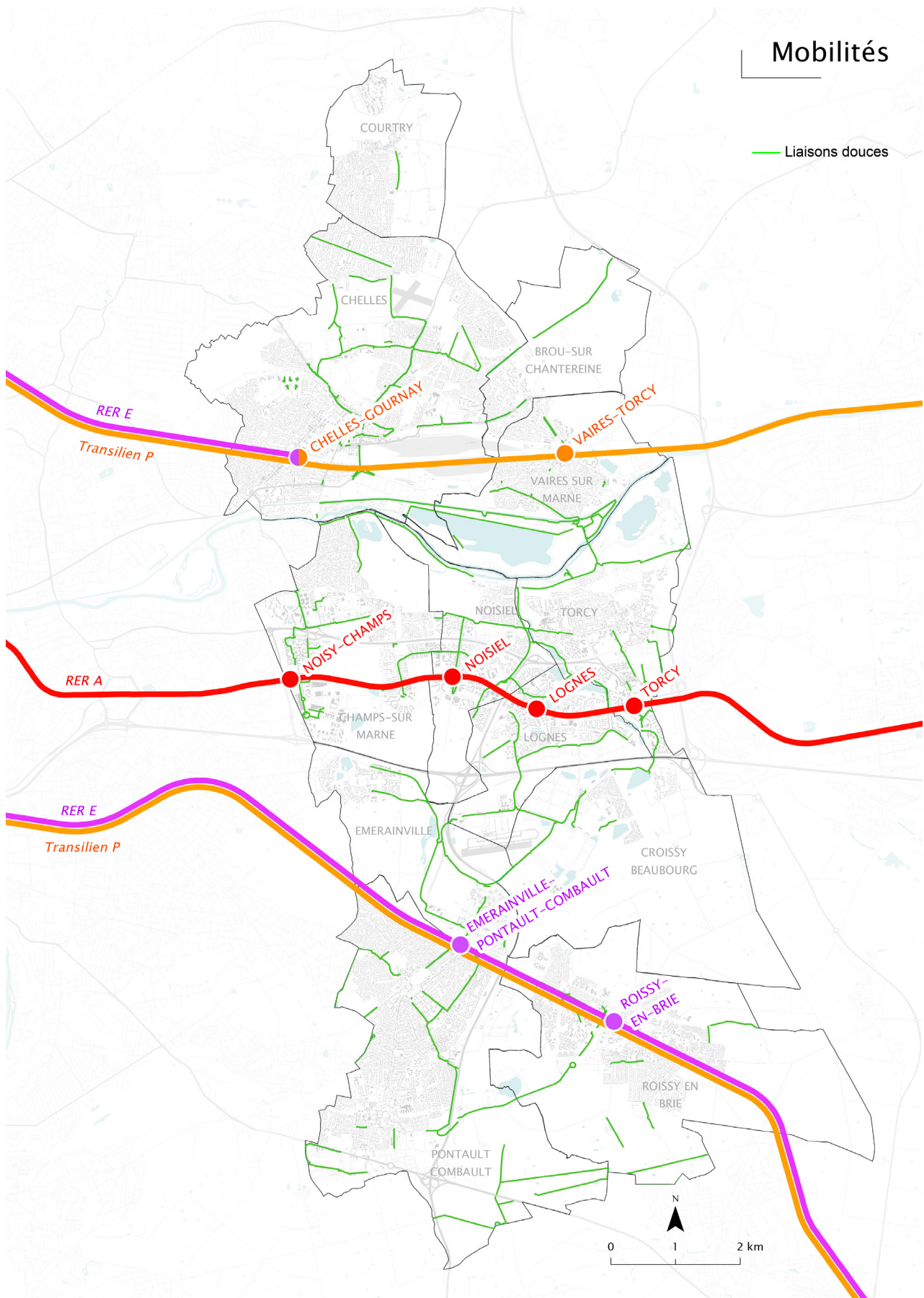
Traversée d'Ouest en Est par 3 lignes de voies ferrées (RER A, RER E et ligne P du Transilien), l'Agglomération dispose d'un réseau de transports dense et performant. Elle compte 9 gares, permettant de relier Paris et l'Ouest parisien en 15 à 45 minutes, selon les lieux d'origine et de destination. Parmi ces 8 gares, on compte 2 gares transiliennes de la ligne P : Chelles-Gournay (également desservi par la ligne E) et Vaires-Torcy, 4 gares du RER A au centre : Noisy-Champs, Noisiel, Lognes et Torcy, ainsi que les 2 gares du RER E au sud : Émerainville-Pontault-Combault et Roissy-en-Brie.

Les pôles gares sont dits « multimodaux » car ils accueillent différents modes de déplacements (train, bus, vélo, voiture particulière) et les services qui y sont associés. Paris - Vallée de la Marne travaille à l'aménagement de ces pôles, notamment sur les pôles gares du futur Grand Paris Express, et contribue à leur bon fonctionnement.

Par ailleurs, Paris - Vallée de la Marne dispose d'un large réseau de bus. 45 lignes permettent de desservir les douze villes du territoire et au-delà. (Rapport d'activité Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne, 2023).

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

c. Enseignement :

Établissements secondaires à Paris - Vallée de la Marne

L'Agglomération compte 32 établissements publics d'enseignements secondaires :

- 23 collèges

- 9 lycées.

Elle comptabilise un total d'un peu plus de 23 000 élèves (source: rapport « Enseignement secondaire à Paris - Vallée de la Marne », Service d'information géographique et urbaine, mars 2024).

Établissements d'enseignement supérieur à Paris - Vallée de la Marne

Sur le territoire de Paris - Vallée de la Marne, une trentaine d'établissements dispensent des formations post-bac. Ces établissements ont accueilli, à la rentrée de septembre 2019, plus de 18 000 étudiants.

Si la grande majorité des élèves (73 %) poursuivent leurs études à l'université, près de 5 000 le font dans d'autres établissements d'enseignement public ou privé.

Parmi ces autres établissements, le territoire de Paris - Vallée de la Marne compte 4 écoles d'ingénieurs, 11 structures formant au BTS, 5 écoles spécialisées, 1 antenne ESPE (École supérieure du professorat et de l'éducation), et 1 antenne PACES (première année commune aux études de santé).

Au total, plus de 2 300 étudiants sont inscrits en 1^{re} et 2^e année de BTS à Paris - Vallée de la Marne.

Les effectifs étudiants sont concentrés à l'université Gustave Eiffel à Champs-sur-Marne pour près de 84 % d'entre eux. À Émerainville, l'UTEC (Centre de formation des apprentis de la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne) compte près de 1 300 inscrits.

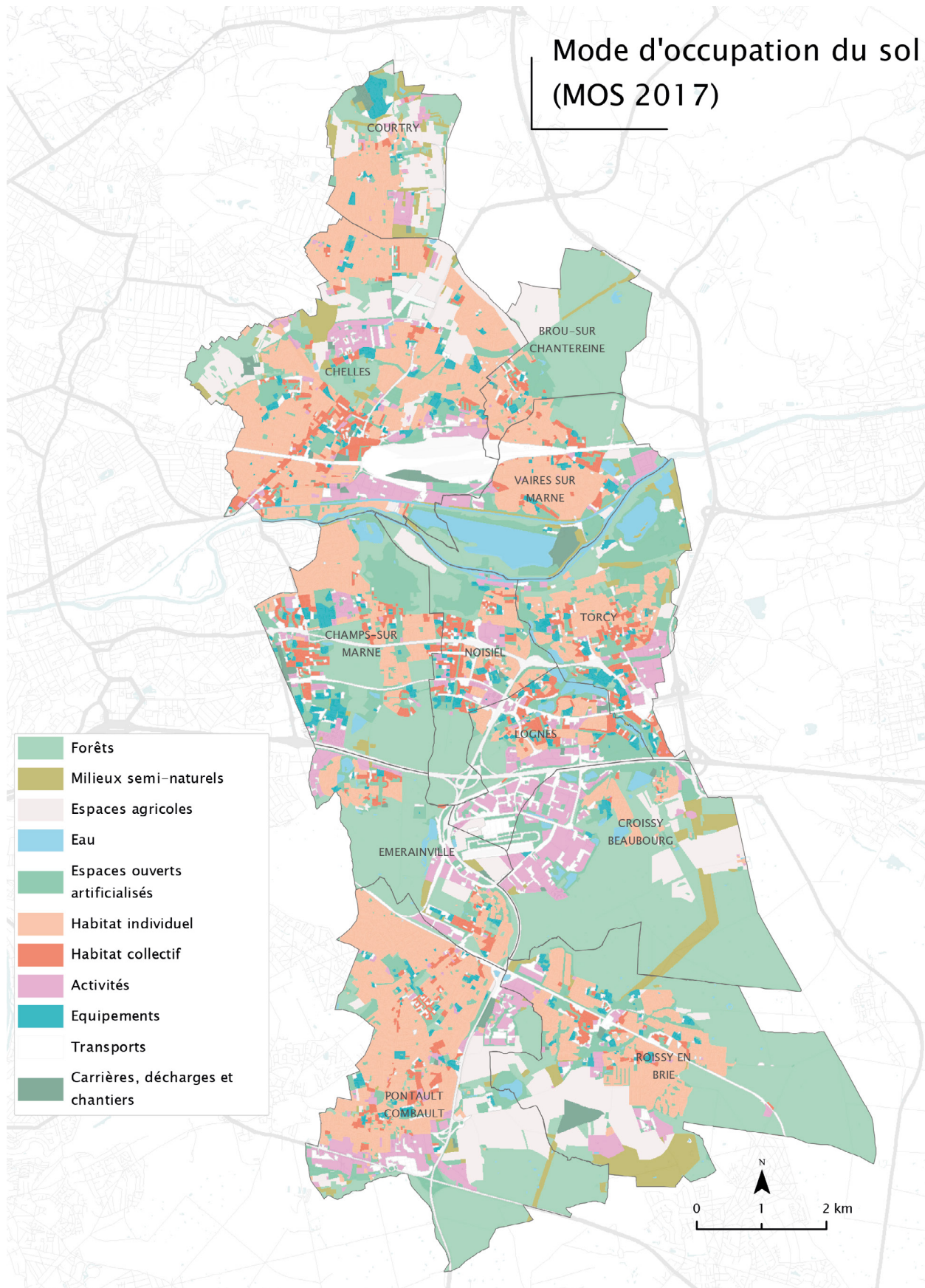
Sur le territoire, ce sont huit des douze communes qui accueillent des établissements d'enseignement supérieur (source: rapport « Enseignement supérieur à Paris - Vallée de la Marne », Service d'information géographique et urbaine, mai 2020).

Les habitants de Paris - Vallée de la Marne qui suivent des études supérieures sont pour leur part estimés à 15 110 personnes, soit 7 % de la population.

80% d'entre eux ont moins de 25 ans (source Insee 2016 : personnes de plus de 18 ans, scolarisées, résidentes d'une des 12 communes de l'Agglomération). (Enseignement supérieur à Paris - Vallée de la Marne, Service d'information géographique et urbaine, mai 2020).

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

d. Environnement :

L'Agglomération a, depuis 2021, un **Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET)**.

Les PCAET sont des outils d'animation du territoire qui définissent les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, de s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie, en cohérence avec les engagements nationaux et internationaux.

Les 7 axes du plan d'actions du PCAET de l'Agglomération Paris - Vallée de la Marne sont les suivants :

- La performance énergétique et environnementale des bâtiments
- La mobilité durable
- Le développement économique local et l'économie circulaire
- L'aménagement durable
- Le développement des énergies renouvelables
- La mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire
- L'organisation interne de l'Agglomération et des communes.

Un plan Air renforcé est annexé au PCAET. Pour améliorer la qualité de l'air, et réduire l'exposition des populations aux différents polluants atmosphériques, le Plan air renforcé de l'agglomération Paris - Vallée de la Marne se fixe 4 objectifs concrets en priorisant ses actions dans le domaine des mobilités et des bâtiments :

- **Diversifier les modes de déplacements pour réduire le volume de trafic des véhicules polluants :**
 - En planifiant l'évolution des déplacements sur le territoire
 - En reconsidérant la place des déplacements doux dans l'espace urbain
 - En poursuivant le développement des usages alternatifs lié au transport routier
- **Renouveler les véhicules les plus polluants par des véhicules moins émetteurs de polluants :**
 - En renouvelant les flottes de véhicules particuliers et professionnels
- **Optimiser la performance énergétique des bâtiments :**
 - En rénovant et en réhabilitant les bâtiments publics
- **Amplifier l'utilisation des sources d'énergie moins émettrices de polluants :**
 - En développant des énergies de chauffage moins polluantes.

Paris - Vallée de la Marne dispose d'un **Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)**, dont le plan d'actions s'articule pour sa part autour de plusieurs axes :

- Protéger de l'exposition au bruit et prévenir l'apparition de nouvelles nuisances sonores
- Préciser et mettre en valeur les zones de bonne qualité sonore du territoire
- Mieux intégrer l'enjeu du bruit dans l'urbanisme et l'aménagement
- Informer et sensibiliser à l'environnement sonore.



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

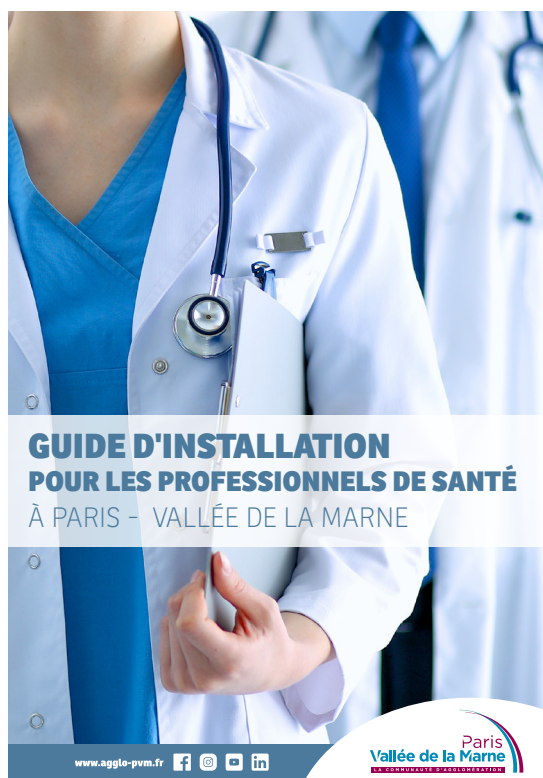
L'Agglomération soutient la création, le développement et l'implantation de structures de santé sur son territoire.

Elle facilite les projets, de leur étude à leur concrétisation pour :

- La recherche immobilière à l'achat ou à la location, en lien avec les communes du territoire,
- L'étude d'aides financières,
- La mise en relation avec les organismes et professionnels de santé,
- L'accompagnement à la création d'une structure de groupe.

Elle participe par ailleurs au financement des travaux d'aménagement ou d'équipement des locaux mis à disposition des professionnels de santé, à hauteur de 50 % des dépenses engagées par les communes, via le Fonds d'aide aux projets de santé (FAPS).

L'Agglomération a par ailleurs créé en 2022 un guide d'aide à l'installation destiné aux professionnels de santé, afin d'accompagner et faciliter l'installation sur le territoire, des professionnels de santé ou des étudiants en médecine.



Sport et activités physiques

Le territoire de Paris - Vallée de la Marne compte de nombreuses infrastructures sportives, telles que 5 piscines, réparties sur le nord : Chelles et Vaires-sur-Marne, et le centre de l'agglomération : Champs-sur-Marne, Torcy et Émerainville, ainsi qu'un espace multisport Aquatique, de Forme et d'Escalade : Le Nautil, situé à Pontault-Combault.

Une Maison sport-santé (MSS) a également ouvert ses portes le 6 novembre 2023, située dans le complexe sportif Le Nautil. En janvier 2024, l'Agglomération a obtenu l'habilitation MSS pour une durée de 5 ans.

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne



Rattachée au service Santé, sport-santé et prévention à la direction des solidarités intercommunales, cette Maison sport-santé est constituée de deux chargés de mission sport-santé / éducateur sport-santé certifié niveau 1, également maître-nageur, ainsi qu'un alternant enseignant en Activité physique adaptée (APA) qui sera présent sur les années 2025-2026.

La MSS est localisée au sud du territoire. Deux antennes ont été créées, qui proposent des permanences à Torcy et à Chelles.

- Proposer des ateliers sport-santé et des programmes passerelles dans les autres secteurs de l'Agglomération, notamment *via* des partenariats avec les éducateurs sportifs des communes et des clubs sportifs,
- Promouvoir le sport-santé auprès des directeurs et services des sports des communes, des différents clubs sportifs du territoire, ainsi que des acteurs sociaux (CCAS, centres sociaux, MDS...),
- Proposer des séances d'aquagym dédiées au sport-Santé dans les différentes piscines de l'agglomération en collaboration avec les éducateurs sportifs du réseau. Cela nécessitera la formation des agents impliqués,
- Enfin, de réaliser un recensement des mobiliers sportifs urbains pour permettre de réaliser des activités physiques extérieures proches des lieux de vie de la population.

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

Les ateliers proposés par la MSS sont actuellement les suivants: marche en extérieur, aquagym, circuit santé et tennis-santé.

La MSS a créé des partenariats avec chacune des CPTS du territoire, ce qui permet de faciliter le lien avec les professionnels de santé et la promotion du sport-santé.

Par ailleurs, une tarification a été établie se basant sur les publics venant avec ou sans ordonnance tout en prenant compte un tarif préférentiel pour les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S).

Le complexe sportif Le Nautil est lui-même labellisé Prescri'forme, il se compose de :

- 7 éducateurs sportifs formés au niveau 1 de la formation sport-santé (6 éducateurs à l'espace Forme et un éducateur à l'escalade)
- 1 éducateur sportif formé au niveau 2

Culture

L'Agglomération compte un réseau de 14 médiathèques ainsi que 9 conservatoires, répartis sur la plupart des villes du territoire, et enfin une salle de spectacles: « Les Passerelles », située à Pontault-Combault.

Emploi/insertion

L'Agglomération a fait de l'emploi l'une de ses 10 priorités pour le territoire. À ce titre, un Service Intercommunal Emploi (SIE) est déployé sur trois antennes (Chelles, Torcy, Roissy-en-Brie) et accueille les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans qui recherchent un emploi ou souhaitent retravailler leur projet professionnel. Il propose également des ateliers ou encore des informations collectives pour mettre en avant des opportunités. Ce service est assuré par l'Agglomération en partenariat avec la Maison Intercommunale d'Insertion et d'Emploi (M2IE), à Torcy. Cette dernière association est également très impliquée sur le territoire avec la gestion de plusieurs chantiers d'insertion (espaces verts, vélo...) ou encore des clauses sociales des Marchés, à destination des personnes éloignées de l'emploi.

Enfin, les autres acteurs institutionnels sont également présents avec des agences France Travail (Chelles, Lognes, Pontault-Combault) pour les demandeurs d'emploi ou encore la Mission locale de Marne-la-Vallée qui compte également trois antennes sur le territoire (Chelles, Torcy, Roissy-en-Brie) et qui accueille les jeunes de moins de 26 ans. Un accompagnement auprès de ces publics est également proposé par l'École de la Deuxième Chance, à Chelles.

Justice et accès au droit

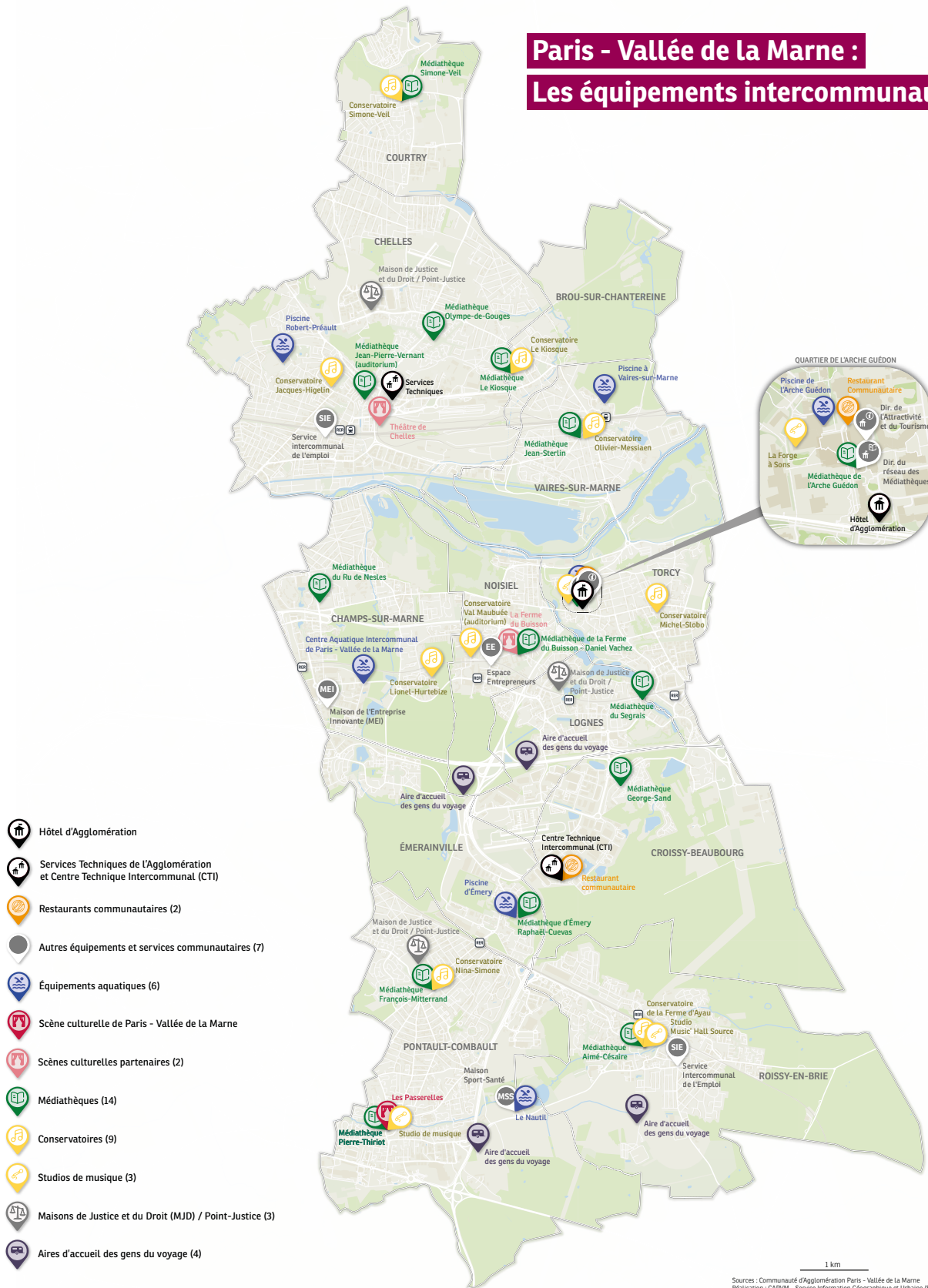
La Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne compte 3 Point-justice - Maisons de la justice et du droit, à Chelles, Lognes, et Pontault-Combault. Ces structures juridiques de proximité sont pilotées respectivement par les Tribunaux judiciaires de Meaux et Melun. Elles réalisent notamment des missions d'accès aux droits et d'aide aux victimes, de suivi et d'aide à la réinsertion. Elles proposent également des actions de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté à destination des jeunes et des adultes.

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

Paris - Vallée de la Marne :

Les équipements intercommunaux



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

4 Offre de soins et de prévention, parcours de santé sur le territoire

a. Structures de soins et de coordination :

En matière de structures de soins, l'Agglomération compte :

- Les **professionnels/ cabinets de santé libéraux**
- **2 Centres de santé**, à :
 - Pontault-Combault : Centre de santé - Hôpital Forcilles
 - Torcy : Centre médical de Torcy
- **6 maisons de santé pluriprofessionnelles** (dont 1 pôle de santé), à :
 - Chelles : Maison de santé de Chelles, rue François Mitterrand
 - Torcy : Maisons de santé pluriprofessionnelle universitaire (MSPU) et de L'Arche Guédon
 - Roissy-en-Brie : Village médical
 - Champs-sur-Marne : Cap Horn santé
 - Pontault-Combault : Pôle de santé La Francilienne
- **3 unités de soins non programmés**, à :
 - Pontault-Combault : au sein du Pôle de santé La Francilienne
 - À Chelles : au sein de l'Unité Medikal des bords de Marne
 - Champs-sur-Marne : à la MSP Cap Horn santé
- **Un hôpital privé** à Brou-sur-Chantereine
- **2 maisons de santé**, à :
 - Chelles : l'Unité Medikal des bords de Marne
 - Lognes : Pôle médical de la gare de Lognes
- **2 Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)**, à Chelles et Roissy-en-Brie

Notons également la présence de la fédération d'associations SOS médecins sur le territoire, avec des antennes notamment à Chelles et Roissy-en-Brie.

Il y a par ailleurs une absence sur le territoire de Paris - Vallée de la Marne d'un Centre hospitalier régional universitaire.

On retrouve également sur le territoire des **structures de coordination en santé**, qui portent cette activité en plus de leur activité de soins :

- **Les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)** : de l'Ouest Briard au sud de l'agglomération, et du Val Maubuée au centre.
- 3 communes de l'Agglomération sont couvertes par la CPTS Ouest Briard : Pontault-Combault, Roissy-en-Brie, Émerainville.
- La CPTS Val Maubuée couvre les villes de Torcy, Lognes, Noisiel, Champs et Croissy-Beaubourg
- **Le Dispositif d'appui à la coordination (DAC) 77 Nord**
- **Les Centres médicopsychologiques (CMP)** enfant et adulte
- **Les équipes mobiles** (gériatrie, précarité, psychiatrie-précarité...).

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

b. Offre en médecine générale libérale :

8 des 12 villes de l'Agglomération sont classées en zones sous-denses en médecins généralistes, selon le nouveau zonage réalisé par l'ARS en 2022. Les villes classées **ZIP** (Zone d'Intervention Prioritaire) sont Champs-sur-Marne, Chelles, Courtry, Croissy-Beaubourg, Lognes, Noisiel, Torcy et Émerainville, et **celles classées ZAC** (Zone d'Accès Complémentaire) sont : Brou-sur-Chantereine, Pontault-Combault, Roissy-en-Brie, et Vaires-sur-Marne.

L'offre de santé en médecine générale (6,4 médecins généralistes libéraux pour 10 000 habitants, soit 145 médecins) est inférieure aux moyennes régionale (6,6) et française (8,4) (ORS, 2022).

Il est également important de noter que la **part des médecins généraliste libéraux de plus de 60 ans** (37 % soit 54 médecins) est supérieure à celle constatée en Seine-et-Marne (32 %), bien qu'elle reste inférieure à celle d'Île-de-France (43 %). De fait, ce vieillissement de la population médicale doit être pris en compte puisqu'il pourrait dégrader l'offre de santé dans les années à venir (ORS, 2022).

Par ailleurs, peu de médecins généralistes ou spécialistes sont installés dans les quartiers politiques de la ville (QPV). Certains QPV en sont totalement dépourvus tels que la Grande Prairie et Schweitzer-Laennec à Chelles, ou la Renardière à Roissy-en-Brie.

Les 2 QPV de Torcy comptent actuellement 5 médecins généralistes, et 2 spécialistes.

Le quartier des 2 parcs et du Lizard, situé à la fois à Champs-sur-Marne et Noisiel, est celui qui compte le plus de médecins généralistes actuellement (5 en tout) (SIGU, 2023).

c. Offre en médecine spécialiste libérale :

L'offre en **pédiatres libéraux** est de 2.6 pour 100 000 habitants sur l'EPCI (soit 6 pédiatres au total), très inférieure à l'offre en Île-de-France (6 pour 100 000) et également inférieure à celle en France (4 pour 100 000 habitants) (ORS, 2022).

Il y a sur l'Agglomération, 3.5 **gynécologues libéraux** pour 100 000 habitants – soit 8 gynécologues au total. Cela est très inférieur au taux en Île-de-France (9.9 pour 100 000), et inférieur au taux en France (6,7 pour 100 000) (ORS, 2022).

Par ailleurs, le taux de **chirurgiens-dentistes libéraux** de 4.4 pour 10 000 habitants (soit 100 praticiens), est inférieur aux taux régional et français (tous deux de 5.4 pour 10 000 habitants) (ORS, 2022).

d. Offre de soins paramédicaux :

Le taux de **sages-femmes** de 6.6 pour 10 000 habitants sur notre territoire (soit 15 sages-femmes), est très inférieur aux taux en région Île-de-France (10.4) et en France (11.4) (ORS, 2022).

La densité d'infirmiers libéraux, de 6.9 pour 10 000 habitants (156 infirmiers) est à peu près équivalente à celle de l'Île-de-France (7.1), et plus de 2 fois inférieure à la densité en France (15.1), (ORS, 2022).

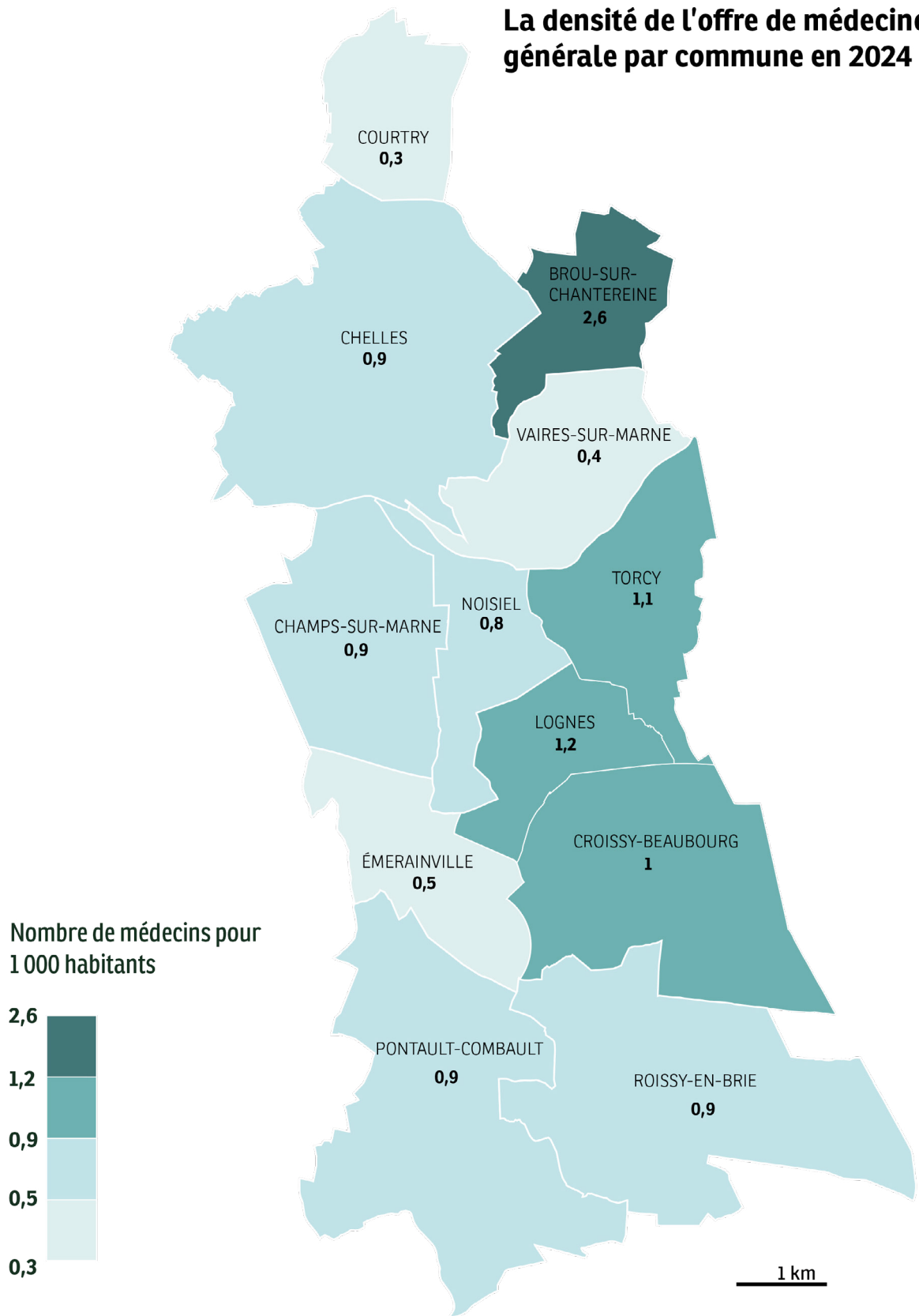
Enfin, il y a sur l'Agglomération, 1.54 **orthophonistes** pour 10 000 habitants (soit 35 orthophonistes), ce qui est inférieur à la densité en Île-de-France (2.44) et encore plus à la densité en France (3.2). Environ un tiers de ces professionnels (31.4 %) est de surcroît âgé de plus de 60 ans (ORS, 2022).

Quant aux **masseurs-kinésithérapeutes libéraux**, ils sont au nombre de 140 sur l'Agglomération, soit 6.2 pour 10 000 habitants ; ce qui est inférieur à la part en Île-de-France (8.7 pour 10 000 habitants), et bien inférieur à la part en France (11.4 pour 10 000 habitants) (ORS, 2022).

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

La densité de l'offre de médecine générale par commune en 2024



Sources : Insee, Bodacc, 2024 / Réalisation : SIGU, CAPVM, 1er trimestre 2024

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

e. Offre de soins hospitalière :

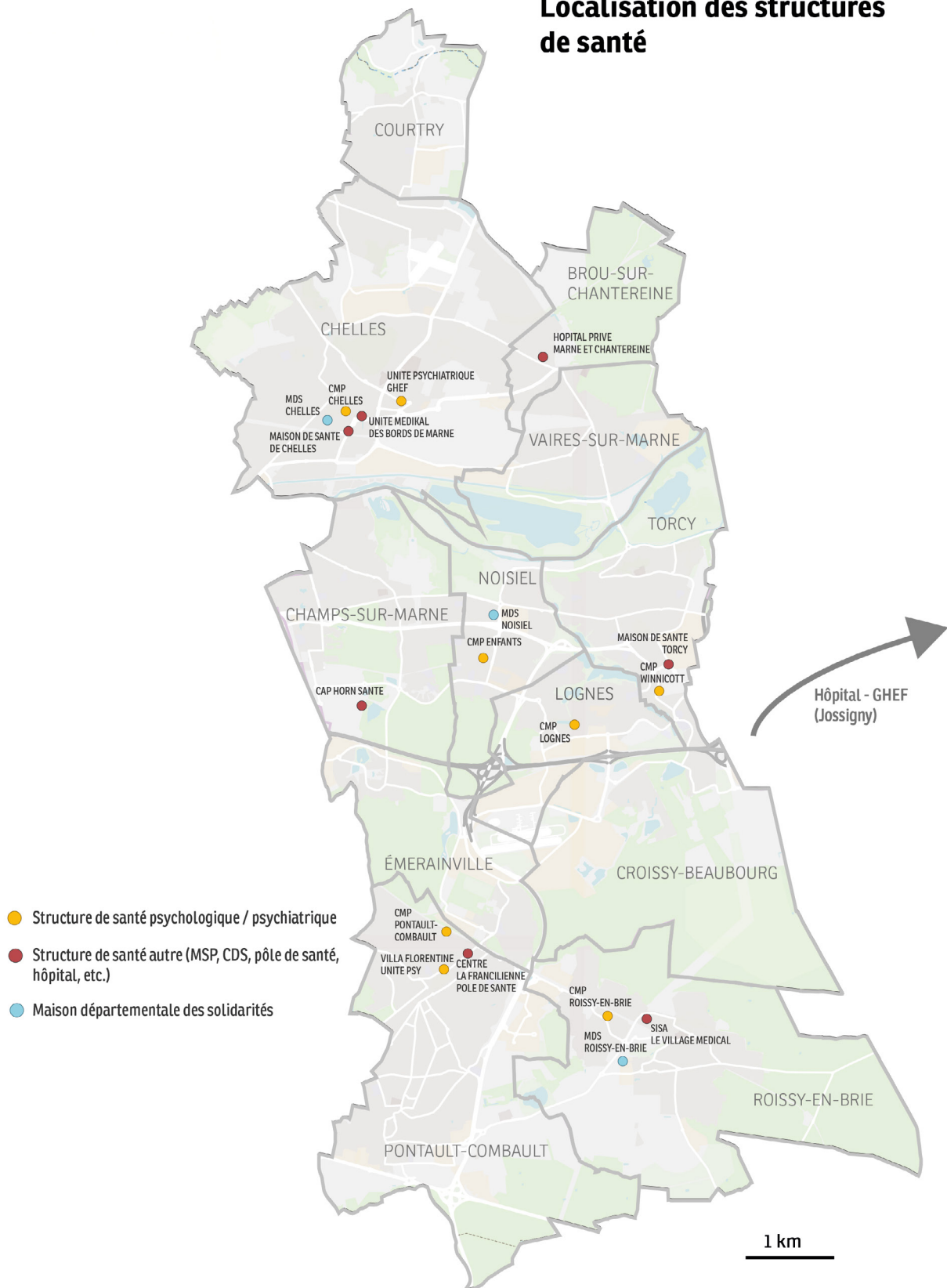
Il existe un hôpital sur le territoire de l'Agglomération, l'**Hôpital privé de Marne et Chantereine**, situé sur la commune de Brou-sur-Chantereine. C'est un établissement de proximité, offrant un large panel de spécialités médicochirurgicales, dont une structure d'accueil des urgences (SAU) 24h/24 et 7j/7.

Le **Grand hôpital Est francilien (GHEF)**, situé à Jossigny, constitue l'hôpital public de rattachement pour l'ensemble de l'Agglomération.

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

Localisation des structures de santé



Sources : Insee, Bodacc, 2024 / Réalisation : SIGU, CAPVM, 1er trimestre 2024

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

5 Diagnostic qualitatif du territoire : atouts, problématiques et acteurs locaux répertoriés collégialement

Les groupes de travail ayant eu lieu en février 2024 avec les communes et/ou CCAS et les acteurs locaux, sur les thématiques de la santé, de la précarité, ainsi que la santé mentale, dont celle des jeunes, ont permis de faire une photographie participative du territoire de l'Agglomération.

Des entretiens individuels ont par ailleurs été menés, notamment avec chacune des maisons départementales de solidarités (MDS), chacune des CPTS, ainsi que la Cité éducative et le DAC 77 Nord, qui ont permis d'enrichir ce diagnostic qualitatif.

Les atouts (dispositifs et actions existants) et les problématiques, ainsi que les acteurs locaux, tant en santé mentale, qu'en prévention, santé et précarité, sont décrits ci-dessous. Bien sûr, la liste qui en découle n'a pas vocation à être exhaustive, elle sera d'ailleurs mise à jour et enrichie tout au long du CLS 2024-2028.

Notons que certains axes étant pilotés par d'autres directions de l'Agglomération faisant l'objet de dispositifs dédiés, tels que le contrat de ville, le Plan climat air-énergie territorial (PCAET), le Projet alimentaire territorial (PAT), ou le Programme local de l'habitat (PLH), nous avons fait le choix de cibler seulement 3 axes pour les groupes de travail : la santé mentale, la santé et précarité, ainsi que les campagnes nationales de prévention. Les rendus des échanges pour les axes santé et précarité, et campagnes nationales de prévention ont par la suite été fusionnés pour la restitution, dans la mesure où beaucoup d'actions et acteurs communs ont été répertoriés dans ces groupes.

Enfin, vous trouverez également en annexe, le questionnaire ainsi que les réponses de la population relatives à leurs orientations en matière d'actions de prévention.

a. Les atouts et problématiques sur le territoire en santé mentale :

Le tableau ci-contre présente les problématiques et atouts du territoire remontés par les acteurs locaux lors du groupe de travail sur la thématique de la santé mentale :

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

SANTÉ MENTALE

ATOUPS (Actions et dispositifs existants)

Tous publics

- Des actions sont proposées par certaines communes dans le cadre des Semaines d'information en santé mentale (SISM).
- L'UNAFAM propose des actions de formation, des groupes de parole à destination des familles, ainsi que des journées d'information sur la santé mentale lors des SISM.

Enfants/ élèves

Prévention des écrans

- La Cité éducative de Noisiel-Torcy mène des actions de prévention sur les écrans, ainsi qu'un projet de la maternelle au lycée sur les différentes formes d'oralité.
- Le Département travaille également sur la prévention des écrans - et en fait un sujet prioritaire - notamment par le biais des structures de Protection maternelle et infantile (PMI).

PROBLÉMATIQUES

Tous publics

- Il existe une méconnaissance des acteurs locaux entre eux, mais également par les usagers, des dispositifs en santé mentale.
- Il est constaté une forte pénurie de l'offre de soins en matière de santé mentale en particulier.
- La psychiatrie est en mode dégradé sur tout le territoire, du fait du sous-effectif de professionnels de la santé mentale. Des listes d'attente très longues sont constatées également dans le secteur libéral, pour des consultations de psychologie, orthophonie... Ce qui peut entraîner des répercussions négatives, notamment pour les dossiers de l'Aide sociale à l'enfance (ASE).
 - o Une part de la population est sans médecin traitant, ce qui entraîne un sous-repérage des troubles psychiques dans la population et des difficultés d'orientation des personnes, notamment en sortie d'hospitalisation.
 - o Le temps d'attente pour les CMP (centres médicopsychologiques) est très long, et ces structures n'acceptent plus de nouveaux patients.
 - o Le manque de professionnels adaptés peut de surcroît fausser les chiffres réels de diagnostic de troubles en santé mentale.
- La réponse aux situations de crise en santé mentale est par ailleurs souvent inadaptée.

Enfants et jeunes

- Beaucoup de troubles du comportement ont été identifiés chez les enfants, dès la petite section de maternelle, ainsi que des troubles du langage (Le Covid notamment a entraîné d'importants retards). Ce constat est partagé dans le diagnostic réalisé par la Cité éducative de Noisiel-Torcy, qui fait également état de problématiques d'addictions, notamment aux écrans. Ce constat chez les enfants est partagé par les parents.

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

SANTÉ MENTALE

- La CPTS de l'Ouest Briard mène des conférences de sensibilisation à l'attention des parents d'élèves et des enseignants sur les dangers des écrans. Les communes et l'Agglomération sont partenaires de ce projet.

Harcèlement et conduites à risques

- Le commissariat de Torcy mène des missions de prévention sur le harcèlement et les conduites à risques dans les établissements scolaires.

Public jeunes et étudiants

- Les associations La Brèche et ADSEA comptent dans leurs effectifs des équipes de prévention et d'éducateurs de rue.
- Les actions du SSU (Service de santé universitaire) de l'Université Gustave Eiffel, à destination des étudiants, sont nombreuses, bien qu'insuffisantes. Il existe également au SSU un dispositif d'accueil et d'orientation pour les étudiants demandant un accompagnement psychologique.
- La mission locale met en place une écoute psychologique pour les jeunes de 16 à 25 ans, par 2 psychologues cliniciennes, afin de lever les freins à leur insertion. Toutefois, le nombre de séances possibles reste insuffisant au vu des problématiques des jeunes.

Femmes et familles

- On retrouve les groupes de paroles à destination des parents mis en place par la CAF sur Noisiel et Torcy.
- L'association Djamma Djigui de Noisiel propose aux personnes victimes de violences, et notamment les femmes, une permanence d'accueil par des psychologues.
- Une psychologue est présente au commissariat de Torcy pour les victimes d'agression.

- Des troubles psychologiques à l'école tels que des phobies scolaires, des troubles du comportement anxieux sont en forte augmentation.

- On retrouve des problématiques d'addictions :

- o Une forte prépondérance des addictions aux écrans et aux réseaux sociaux, entraînant notamment des troubles de la concentration et éventuellement des problématiques de harcèlement.

- o Une consommation de psychotropes, avec une « ubérisation » de la consommation de ces substances (protoxyde d'azote, cannabis, Buddha Blue...)

- Des conduites sexuelles à risque, avec mise en danger, des pratiques de pré-prostitution et de prostitution, avec usage de produits, se répandent chez les mineurs.

- Une transition difficile des jeunes du CMP enfant vers le CMP adulte, peut entraîner des ruptures de soins subséquentes.

- On retrouve une offre de prévention et de soins fortement dégradée à l'éducation nationale et à l'université :

- o Un manque de structures d'accueil pour les jeunes présentant un risque de passage à l'acte suicidaire (type centre de prévention suicidaire).
- o Une insuffisance de BAPU (Bureaux d'aide psychologique universitaires) et de CMP.
- o Un manque de lieux d'écoute adaptés (du type Maison des jeunes), et d'événements autour de la santé mentale pour ce public.

Femmes et familles

- La précarité chez les femmes victimes de violences nécessite un accompagnement spécifique. Les femmes sont plus particulièrement touchées par l'isolement, des difficultés de garde d'enfants, et une notion d'urgence quant à leur santé sous-estimée. La charge mentale n'est pas assez prise en compte pour ce public.

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

SANTÉ MENTALE

Public présentant des troubles addictifs

- L'association Addictions France 77 compte dans son équipe des chargés de prévention/formation pour les professionnels ou le public.

Par ailleurs, des consultations ont lieu à la CJC de Noisiel (Consultations Jeunes Consommateurs) pour les jeunes présentant des conduites addictives, avec cette même association.

Personnes en situation de précarité

- Le CCAF (Collectif chrétien d'action fraternelle) à Chelles compte dans son équipe une psychologue.
- Certains bailleurs sociaux comptent également du personnel sensibilisé en santé mentale.

Personnes victimes de discrimination

- Le collectif Turbulences contre les phobies LGBTQIA+ réalise des actions de sensibilisation en milieu scolaire, et pour tout public.

- Des troubles psychiques sont repérés chez les femmes, liés à des violences intrafamiliales, ou encore à l'excision.
- Des problématiques de difficultés psychologiques ou de surexposition aux écrans chez les parents, au même titre que leurs enfants, sont constatées.

Public présentant des troubles addictifs

- L'accompagnement à l'arrêt de l'usage de drogues (alcool, tabac) est insuffisant. Le coût de l'accompagnement psychologique représente également un frein.

Personnes avec un handicap ou trouble psychique avéré

- Des troubles psychiques sont présents chez la moitié des personnes en situation de grande précarité, comme cela a été constaté par le CCAF (Collectif chrétien d'action fraternelle).
- Un manque de places est déploré dans les structures de prise en charge médicosociales telles que SAVS, SAMSAH, IME, ULIS, SESSAD.
- Il existe une problématique de prise en charge des personnes ayant un handicap psychique avéré et vieillissantes. Un manque de prévention et d'accompagnement des parents âgés de ces personnes, questionnant la prise en charge de leur enfant lorsqu'ils ne seront plus là, a également été constaté.
- Il y a une absence de suivi des personnes présentant des troubles psychiques lors de l'accession au logement de droit commun (dont logement social).

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

b. Les atouts et problématiques sur le territoire en santé et précarité :

Le tableau ci-dessous présente les problématiques et atouts du territoire remontés par les acteurs locaux lors du groupe de travail sur la thématique de la santé et la précarité :

SANTÉ ET PRÉCARITÉ

ATOUPS (Actions et dispositifs existants)

Tous publics

- Il existe une permanence mensuelle pour l'étude des besoins de santé en partenariat avec une association, afin de proposer une mutuelle à tarif préférentiel, à la ville de Roissy-en-Brie.
- Certaines communes proposent également un annuaire santé régulièrement mis à jour, qui centralise les coordonnées de tous les praticiens de la ville.

PROBLÉMATIQUES

Tous publics

Accès aux soins

- Des problématiques d'accès aux soins sont retrouvées, liées à la situation de désertification médicale, et à l'absence d'hôpitaux publics présents sur le territoire de l'Agglomération, ainsi qu'à l'accessibilité et au zonage concernant l'Hôpital de rattachement. L'accès à un médecin traitant est difficile, beaucoup d'entre eux refusent en effet de nouveaux patients.
- La nécessité de renforcer l'offre de soins de 1^{er} recours a été soulevée unanimement, et en particulier par les MDS. C'est la problématique principale sur le territoire.
- Un manque de connaissance des professionnels de santé de 1^{er} recours par la population est également mentionné (types de praticiens, et où ils exercent).

Accès aux droits

- Des problématiques d'accès aux droits sont répertoriées, notamment autour de Noisiel, en lien avec la présence de poches de précarité, des quartiers politiques de la ville ou encore des hôtels sociaux.

Prévention

- Bien que le territoire compte de multiples acteurs en matière de prévention, il est fait constat d'un manque de coordination entre eux (villes, associations...).
- De multiples freins à la prévention existent sur le territoire : du côté de la population, des différences socioculturelles (croyances, religions, préjugés, appréhension...), de la précarité (la santé n'est alors pas une priorité), les violences conjugales ou intrafamiliales, la lourdeur administrative, ou encore l'aspect financier (méconnaissance du reste à charge, des aides financières).

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

SANTÉ ET PRÉCARITÉ

- Le format des actions est parfois inadapté, et entraîne un non-regard de la population, lorsque la communication écrite n'est pas accompagnée.
- Les freins à la prévention se trouvent également du côté des acteurs locaux, ils sont d'ordre humain et financier. La difficulté pour les associations et les collectivités est de trouver des fonds pour mettre en place des actions pérennes, et les appels à projets sont difficiles à répondre, tous ne sont pas toujours outillés pour le faire.
- Il est également à noter une difficulté de subventions des petites actions ciblées, touchant un public moins nombreux mais de façon plus efficace.

Enfants/élèves

- L'Éducation nationale réalise des actions de santé, par le biais des infirmières scolaires (dépistage, soins d'urgence, prévention et orientation)
- La ville de Roissy-en-Brie en partenariat avec la PMI, une pharmacie et la médiathèque, réalise de la sensibilisation des familles aux accidents domestiques et à l'importance du brossage de dents dès la 1^{ère} dent.

Publics jeunes et étudiants

- La Mission locale de Paris - Vallée de la Marne met à disposition des jeunes en situation de précarité des produits d'hygiène de 1^{ère} nécessité (trousse de toilette, préservatifs, serviettes hygiéniques...)
- Une convention avec la CPAM 77 permet à la mission locale d'assurer l'accès aux droits sociaux des jeunes qui en ont besoin, notamment ceux accompagnés en contrat d'engagement jeunes. Cela peut comprendre un accompagnement individuel, ou collectif sur l'accès aux droits, une orientation vers un bilan de santé gratuit, ou encore une prise en charge du ticket modérateur.

Enfants et jeunes

Accès aux soins et à la prévention

- Une importante pénurie de médecins de l'éducation nationale, de médecins de PMI, ainsi que de médecins de ville, entraînant des difficultés d'orientation vers le soin, peut parfois mener à des échecs scolaires.
- Chez les enfants, des problèmes de santé buccodentaires, de vue et d'audition ont été dépistés.

Jeunes et étudiants

- La précarité étudiante est marquée sur le territoire.
- Des problématiques de santé sexuelle sont également présentes.
- On note par ailleurs une rupture d'accompagnement pour les jeunes majeurs, après la fin de la prise en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE), notamment de par l'absence de contrat jeune majeur (CJM) après 18 ans sur le département.

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

SANTÉ ET PRÉCARITÉ

Personnes en situation de précarité

- L'association PIMMS accompagne à l'ouverture des droits *via* le numérique, pour les publics concernés.
- Le Département fait également de son côté de l'accompagnement numérique.

Femmes et familles

- La campagne Octobre rose est menée sur la majorité des villes.

Public hébergé

- L'association Empreintes à Lognes réalise des ateliers culinaires en partenariat avec l'EMMVHA (Équipe mobile du mieux vivre à l'hôtel par l'alimentaire).

Public senior

- Des ateliers de nutrition sont menés par des CCAS dans le cadre de la prévention des cancers.
- Le CCAS de Vaires-sur-Marne met en place pour les personnes seniors de 60 ans et plus des ateliers d'activité physique adaptée et mémoire ou encore de parcours santé, afin de prévenir la perte d'autonomie, avec différents partenaires (notamment avec le PRIF-Prévention retraite Île-de-France).

Public en situation de précarité

- Les déterminants socioculturels constituent un frein à l'accès à la santé pour ce public.
- Des problématiques de discrimination ont été soulevées envers les personnes ayant la C2S (complémentaire santé solidaire) ou l'AME (aide médicale d'État), qui sont refusées de soins par certains professionnels de santé.
- Une problématique de malnutrition, et de précarité alimentaire touche beaucoup de familles. Les déterminants socioculturels empêchent certaines actions de distribution alimentaire d'être efficaces, du fait d'un manque d'information pour la population sur la nourriture distribuée. Des méconnaissances sur l'alimentation et la gestion du budget sont notamment constatées chez le public en situation de précarité. Des problèmes dentaires, à lier à la malnutrition, sont également présents.
- Un phénomène de précarité menstruelle touche les femmes.
- Une méconnaissance des dispositifs d'accès aux droits, et un phénomène de fracture numérique, sont constatés.
- Le nombre de logements sociaux représente une problématique importante, avec un « turn-over » très faible, et de longues listes d'attente.

La prise en charge au 115 est quant à elle, aléatoire. Une absence de réfrigérateurs ou de cuisine dans les centres d'hébergement d'urgence freine par ailleurs l'accessibilité à une alimentation saine pour les publics hébergés.

Public senior

- Il existe une problématique d'accès à un médecin traitant, un grand nombre de professionnels de santé refusant de se déplacer à domicile.
- La fracture numérique représente également un frein à l'accès aux soins pour ce public, qui n'arrive pas à prendre de rendez-vous médicaux.

Public en situation de handicap

- Un manque d'accompagnement des familles confrontées au handicap est constaté. La santé des proches-aidants peut également en être impactée.

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

c. Les acteurs locaux du territoire

Ci-dessous, voici la liste des associations et partenaires locaux répertoriés par les acteurs locaux lors des différents groupes de travail sur les thématiques de la santé mentale, de la santé et précarité ainsi sur les campagnes nationales de prévention :

Tous publics :

- ARS (Agence régionale de santé)
- URPS-ML (Union régionale des professionnels de santé – médecins libéraux)
- CRCDC (Comité régional de coordination du dépistage des cancers)
- Villes et CCAS (Centres communaux d'action sociale)
- Service Prévention, Santé et Sport-santé de Paris - Vallée de la Marne
- Département: Maisons départementales des solidarités (MDS) situées à Chelles, Noisiel et Roissy-en-Brie, ainsi que les Protections maternelles et infantiles (PMI)
- Hôpitaux: Grand hôpital de l'Est Francilien (GHEF), et Hôpital privé Marne et Chantereine (HPMC)
- Professionnels de santé libéraux
- Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)
- Dispositif d'appui à la coordination (DAC) Nord 77
- Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM 77)
- Commissariat de Torcy
- Associations et clubs sportifs
- Centres sociaux
- Directions Environnement et développement durable; Aménagement durable de Paris - Vallée de la Marne

Jeunes :

- Mission locale de Marne-la-Vallée
- Éducation Nationale
- Université Gustave Eiffel (UGE), et son SSU (Service de santé universitaire)
- Cité éducative de Noisiel-Torcy
- Centre régional d'information et de prévention du sida pour la santé des jeunes (CRIPS)
- Centre de santé sexuelle (CSS)
- Centre gratuit d'information de diagnostic et dépistage (CEGIDD)
- Bureaux et Points information jeunesse (BIJ et PIJ)
- Maisons des ados (MDA) (Adobase et Passages)
- Associations :
 - AIDES
 - La Brèche
 - ADSEA (Association départementale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence)
 - Collectif Turbulences
 - Addictions France 77
 - Amicale du nid
 - Esprit qui clic

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

Femmes et familles :

- Le CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles)
- Associations :
 - Réseau d'échange et d'accompagnement contre les violences intrafamiliales (REAVIF)
 - Djamma Djigui à Noisiel
 - Collectif Elles demandent
 - Paroles de femmes- Le relais
 - AVIMEJ
 - Mouvement du nid
 - Association vaincre le cancer solidairement (AVACS)

Personnes en situation de handicap ou maladie psychique :

- Bailleurs sociaux :
 - CDC Habitat social, Seqens, MC Habitat, Habitat 77 ...
- Associations :
 - UNAFAM (Union nationale des amis et familles des malades et/ ou handicapées psychiques)
 - Hand'aura à Lognes

Personnes en situation de précarité :

- Caisse d'allocations familiales (CAF)
- Associations :
 - Aurore 77
 - AVIH (Association ville-hôpital) à Lognes
 - Addictions France 77: CJC (Consultation jeune consommateur), à Noisiel
 - Émergences à Torcy
 - Collectif Turbulences, à Noisiel
 - Centre d'accueil des demandeurs d'asile à Brou-sur-Chantereine
 - Secours populaire à Chelles, à Noisiel et à Pontault-Combault
 - CCAF (Collectif chrétien d'action fraternelle) à Chelles
 - Equalis, ainsi que son équipe mobile psychiatrique à Pontault-Combault, Empreintes à Lognes ainsi que l'EMMVHA (Équipe mobile du mieux vivre à l'hôtel par l'alimentaire) qui travaille en partenariat avec elle sur des ateliers culinaires, ainsi que Arile à Pontault-Combault
 - L'épicerie solidaire de Chelles
 - PIMMS médiation 77 (Point d'information médiation multi-services) à Chelles et Torcy
 - Les Restos du Cœur à Pontault-Combault, à Torcy et à Roissy-en-Brie

III. Les axes thématiques et fiches d'actions du contrat local de santé 2024-2028

4 axes stratégiques et 9 fiches d'actions thématiques sont nés de ce travail de co-construction, et sont détaillées ci-dessous :

Les 4 axes stratégiques :

- Axe 1 : Accompagnement des acteurs à relever les principaux enjeux de santé du territoire
- Axe 2 : Accompagnement à l'installation des professionnels de santé
- Axe 3 : Promotion de la santé environnementale dans les autres politiques publiques
- Axe 4 : Promotion du Sport-santé, de l'activité physique et de la nutrition

Axe 1: Accompagnement des acteurs à relever les principaux enjeux de santé du territoire

Fiche action 1

FICHE ACTION 1	Contrat local de santé (CLS) de la communauté d'agglomération de Paris - Vallée de la Marne				
Intitulé de l'action	Développer le partenariat des acteurs locaux sur les thématiques de la précarité				
Porteur de l'action	Pilote : Direction des solidarités de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne Co-pilotes : Dispositif d'appui à la coordination (DAC) 77 Nord	Début :	2024-2025	Fin :	decembre 2028
JUSTIFICATION					
De nombreux acteurs du territoire investis dans l'accompagnement de publics en situation de précarité ont exprimé la nécessité de créer un espace de rencontre permettant de mieux connaître mutuellement les missions de chacun, et travailler collectivement sur la thématique santé de ces publics					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?		Oui			
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?		Oui			
DESCRIPTION					
Objectif spécifique	Structurer le dialogue entre acteurs du territoire				
Objectif opérationnel 1	Organiser des temps de rencontre et d'échanges entre acteurs				
Objectif opérationnel 2	Favoriser la connaissance du territoire et l'interconnaissance entre ses acteurs sanitaires et sociaux				
<p>Mettre en place un groupe de travail et d'échanges « Santé-droits-précarité » à l'échelle de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne, afin d'harmoniser les définitions sur les thématiques, de favoriser l'interconnaissance entre partenaires et ainsi le maillage territorial, et de permettre le développement d'actions découlant de ces échanges :</p> <p>Les objectifs détaillés de ce groupe de travail seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance et la mise à jour des informations sur les actions, dispositifs et acteurs sanitaires et sociaux du territoire (diffusion de guides d'accès à la santé et/ou annuaires des acteurs locaux), afin d'améliorer l'orientation et la prise en charge des personnes - Faire connaître les dispositifs de l'assurance maladie (exemple : la Mesure d'accompagnement santé - MAS) auprès des participants au groupe de travail, via la présence de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de Marne. - Améliorer la connaissance des acteurs de l'accompagnement de la population précaire au virage numérique auprès des participants au groupe de travail, via la présence d'associations (PIMMS - Point information médiation multi Services, notamment) et du Département. - Soutenir la mise en place d'actions de prévention des partenaires, en s'appuyant notamment sur la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) 77 (recherche et mobilisation de partenaires locaux, communication, organisation des rencontres, par la Direction des solidarités de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne). - Mettre en place et/ou coordonner des actions de prévention sur le territoire 					
Public cible	Pilotes et acteurs des politiques de santé, partenaires du territoire, dont les associations				
Lieu de l'action	Paris - Vallée de la Marne	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?		Oui			
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Système de santé				
Thème 1	Santé de la femme	Si autre :	Connaissance des acteurs		
Thème 2	Accès aux droits	Si autre :	Interconnaissance des acteurs		
Thème 3	Accès aux soins	Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2023-2028 l'action contribue-t-elle ?		2.1	6.1	6.3	
Clarifier les missions des acteurs de la coordination et en faciliter le recours					
Développer les coalitions d'acteurs agissant pour l'amélioration des déterminants de la santé des franciliens					
Améliorer l'impact en santé dans les territoires défavorisés					
Articulation avec d'autres plans locaux	Projet régional de santé (PRS) 3				

Axe 1: Accompagnement des acteurs à relever les principaux enjeux de santé du territoire

Fiche action 1

PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Autre	Toutes les communes de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	CPAM 77, ARS Département, Caisse d'allocations familiales	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	Professionnels de santé, Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), Grand hôpital est francilien (GHEF) et Hôpital privé Marne-et-Chantereine (HPMC), Dispositif d'appui à la coordination (DAC) 77 Nord	Oui	Oui	Oui	Oui
Social	CCAS, Maison départementale des solidarités (MDS), Mission locale de Marne-la-Vallée Acteurs associatifs : Aurore 77, Association ville-hôpital (AVIH), le collectif Turbulences, Djamma Djigui, Point information médiation multi Services (PIMMS), Collectif Elles demandeur, Aide aux victimes et mesures judiciaires (AVIMEJ), Réseau d'échanges et d'accompagnement contre les violences intrafamiliales (REAVIF), Restos du cœur, Emergences, Equalis, Empreintes, Collectif chrétien d'action fraternelle (CCAF)... Acteurs publics : la Maison des ados	Oui	Oui	Oui	Oui
Education	Cité éducative, l'Education nationale, le Service de santé universitaire (SSU) de l'Université Gustave Eiffel et les services jeunesse des communes				
Politique de la ville	Conseils de quartiers, associations d'habitants	Oui	Oui	Oui	Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?		Oui			Non
Si oui, précisez :		Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Freins et leviers à la mise en œuvre : moyens humains (partenariats, résistances), matériels, techniques				
Indicateur activité 1	Constitution du groupe de travail				
Indicateur activité 2	Nombre de rencontres annuelles des partenaires concernés (base de 2 par an), et nombre de professionnels invités, et présents				
Indicateur résultat 1	Amélioration de la connaissance des acteurs et dispositifs du territoire : Questionnaire annuel aux acteurs locaux				
Indicateur résultat 2	Recensement des guides/ annuaires mis en place				

Axe 1: Accompagnement des acteurs à relever les principaux enjeux de santé du territoire

Fiche action 2

FICHE ACTION 2	Contrat local de santé (CLS) de la communauté d'agglomération de Paris - Vallée de la Marne					
Intitulé de l'action	Développer le partenariat des acteurs locaux sur les thématiques des violences intrafamiliales, et les former sur les pratiques prostitutionnelles et préprostitutionnelles					
Porteur de l'action	Pilote : Direction des solidarités intercommunales de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne Co-pilote : Réseau d'échanges et d'accompagnement contre les violences intrafamiliales (REAVIF)	Début :	2024-2025	Fin : décembre 2028		
JUSTIFICATION						
De nombreux acteurs du territoire investis dans l'accompagnement de publics en situation de précarité ont exprimé la nécessité de créer un espace de rencontre permettant de mieux connaître mutuellement les missions de chacun, et travailler collectivement sur la thématique santé de ces publics, et notamment les violences faites aux femmes et intrafamiliales.						
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?			Oui			
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?			Oui			
DESCRIPTION						
Objectif spécifique	Structurer le dialogue entre acteurs du territoire					
Objectif opérationnel 1	Organiser des temps de rencontre et d'échanges entre acteurs					
Objectif opérationnel 2	Favoriser la connaissance du territoire et l'interconnaissance entre ses acteurs sanitaires et sociaux					
<p>Mettre en place un groupe de travail et d'échanges « Violences faites aux femmes et intra-familiales » à l'échelle de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne, afin d'harmoniser les définitions sur les thématiques, de favoriser l'interconnaissance entre partenaires et ainsi le maillage territorial, et de permettre le développement d'actions découlant de ces échanges :</p> <p>Les objectifs détaillés de ces groupes de travail seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance et la mise à jour des informations sur les actions, dispositifs et acteurs sanitaires et sociaux du territoire (diffusion de guides d'accès aux structures et dispositifs pertinents et/ou annuaires des acteurs locaux), afin d'améliorer l'orientation et la prise en charge des personnes <p>Former les professionnels du territoire en lien avec le public jeune à risque, sur les pratiques/comportements à risque de faits (pré)prostitutionnels, notamment chez les mineurs, via les associations suivantes : Amicale du Nid, Aurore, Mouvement du Nid. (A court/ moyen terme : 2025-2026)(2 formations par an, sur inscription, sous réserve d'un co-financement obtenu pour l'une d'entre elles, ou une formation par an)</p> <p>Les objectifs de la formation seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la sensibilisation - la formation aux outils de prévention, <p>dans le but d'homogénéiser les connaissances et les pratiques des professionnels, et d'amorcer une réflexion collective sur des actions futures autour de cette thématique</p> <p>Mettre en place et/ ou coordonner des actions de prévention et / ou de sensibilisation sur la thématique sur le territoire, à destination du public cible, à long terme (2026-2027).</p>						
Public cible	Pilotes et acteurs des politiques de santé, partenaires du territoire, dont les associations					
Lieu de l'action	Paris - Vallée de la Marne	Territoire :	Tout le territoire du CLS			
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?			Oui			
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE						
Déterminant visé	Système de santé					
Thème 1	Santé de la femme	Si autre :	Connaissance des acteurs			
Thème 2	Accès aux droits	Si autre :	Interconnaissance des acteurs			
Thème 3	Accès aux soins	Si autre :				
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2023-2028 l'action contribue-t-elle ?			1.5	2.1	6.1	6.3
Promouvoir la santé des femmes						
Clarifier les missions des acteurs de la coordination et en faciliter le recours						
Développer les coalitions d'acteurs agissant pour l'amélioration des déterminants de la santé des franciliens						
Améliorer l'impact en santé dans les territoires défavorisés						
Articulation avec d'autres plans locaux			Projet régional de santé (PRS) 3			

Axe 1: Accompagnement des acteurs à relever les principaux enjeux de santé du territoire

Fiche action 2

PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Autre	Toutes les communes de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	CPAM 77, ARS, Département, CAF (Caisse d'allocations familiales)	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	Professionnels de santé, Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), Grand hôpital est francilien (GHEF) et Hôpital privé Marne-et-Chantereine (HPMC), Dispositif d'appui à la coordination (DAC) 77 Nord	Oui	Oui	Oui	Oui
Social	CCAS, Maisons départementales des solidarités (MDS) Acteurs associatifs : Réseau d'échanges et d'accompagnement contre les violences intrafamiliales (REAVIF), notamment : SOS femmes, Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles Sud-est francilien (CIDFF-SEF), Aide aux victimes et mesures judiciaires (AVIMEJ) ; Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) IdF, Agir contre la prostitution des enfants (ACPE), Paroles de femmes - le Relais, Association ville-hôpital (AVIH), Aurore, Amicale du nid, Mouvement du nid, le collectif Turbulences, Djamma Djigui, Point information médiation multi Services (PIMMS), Collectif Elles demandent, Restos du cœur, Emergences, Equalis, Empreintes, Collectif chrétien d'action fraternelle (CCAF) ... Acteurs publics : la Maison des ados, Mission locale de Marne-la-Vallée	Oui	Oui	Oui	Oui
Education	Cité éducative, l'Education nationale, le Service de santé universitaire (SSU) de l'Université Gustave Eiffel et les services jeunesse des communes				
Politique de la ville	Conseils de quartiers, associations d'habitants	Oui	Oui	Oui	Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
Si oui, précisez :		Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Freins et leviers à la mise en œuvre : moyens humains (partenariats, résistances), matériels, techniques				
Indicateur activité 1	Constitution du groupe de travail				
Indicateur activité 2	Nombre de rencontres annuelles des partenaires concernés (base de 2 par an), et nombre de professionnels invités, et présents				
Indicateur résultat 1	Amélioration de la connaissance des acteurs et dispositifs du territoire : Questionnaire annuel aux acteurs locaux				
Indicateur résultat 2	Recensement des guides/ annuaires mis en place				
Indicateur résultat 3	Satisfaction de la formation sur les pratiques (pré)prostitutionnelles (questionnaire).				

Axe 1: Accompagnement des acteurs à relever les principaux enjeux de santé du territoire

Fiche action 3

FICHE ACTION 3	Contrat local de santé (CLS) de la communauté d'agglomération de Paris - Vallée de la Marne				
Intitulé de l'action	Développer et coordonner les actions de prévention spécifiquement à destination des jeunes de 16 à 30 ans				
Porteur de l'action	Pilote : Mission locale de Marne la vallée Co-pilote : Direction des solidarités intercommunales de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne	Début :	2024	Fin :	2028
JUSTIFICATION					
Le diagnostic qualitatif de territoire a fait état d'un manque d'information du public, en particulier les jeunes, et notamment ceux en situation de précarité, en matière de prévention pour la santé. Des actions de grande envergure, ainsi que des actions plus ciblées sont nécessaires pour y remédier. La mission locale de Marne la Vallée, de par sa prise en charge globale des problématiques des jeunes en insertion, prenant en compte les dimensions sanitaire, sociale, financière, de logement, de violences intrafamiliales, juridique, de mobilité... est un acteur incontournable de la promotion de la santé des jeunes de 16 à 30 ans.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Objectif spécifique	Développer et coordonner les actions de prévention pour la santé				
Objectif opérationnel 1	Favoriser les actions de dépistage et d'information à destination des jeunes de la mission locale, et des autres jeunes du territoire				
Objectif opérationnel 2	Favoriser le partenariat avec les professionnels de santé, dont les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et les professionnels de santé du GHEF (Grand hôpital de l'Est francilien)				
<p>Pérenniser les actions de la Mission locale de Marne la Vallée (mission locale) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'organisation de la semaine 'Objectif santé' annuelle, qui propose des ateliers thématiques, notamment sur l'accès aux droits et aux soins, les addictions, la santé mentale, l'alimentation et le sommeil, la santé sexuelle ainsi que la possibilité d'effectuer un bilan de santé et un dépistage du VIH et des IST. Ces actions sont co-animées par des partenaires locaux tels que : l'Association ville-hôpital (AVIH), le Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD), le centre de santé sexuelle, l'association Aurore, la CPAM, le service prévention de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne. - Poursuivre la collaboration avec la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne dans le cadre d'une convention locale Mission Locale/CPAM77 et une convention Réseau pour l'emploi (RPE)/CPAM. Ces conventions engagent les 2 organisations sur différents objectifs : faciliter l'accès aux soins des jeunes accompagnés par la mission locale et affiliés à la CPAM 77 - Lutter contre le renoncement aux soins en mettant en place le tiers payant intégral et l'exonération du ticket modérateur - Assurer à chaque jeune qui en a besoin l'accès rapide aux droits sociaux par le déploiement d'un parcours attentionné qui consiste à l'ouverture des droits et la mise à jour de son dossier administratif. Cela peut se décliner par des actions individuelles ou collectives.. - Poursuivre les ateliers sur l'équilibre alimentaire lors d'événements (forum santé...), sur ses différentes antennes, animés et coordonnés en partie par le service prévention santé de la Communauté d'agglomération. - Poursuivre l'organisation d'actions sur la santé sexuelle et le dépistage du VIH-SIDA, par des ateliers de sensibilisation, animés par les partenaires tels que le Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD), le Centre de santé sexuelle, et/ou le service prévention de la Communauté d'agglomération. - Poursuivre la mise à disposition des jeunes de kits d'hygiène de 1ère nécessité et de supports de documentation sur toutes les questions de prévention et de santé (trousses de toilette, préservatifs, serviettes hygiéniques...), dans chaque antenne de la mission locale. - Poursuivre les prestations d'accompagnement psychologique, individuelles ou collectives (ateliers et groupes de paroles) des jeunes en souffrance psychique par les psychologues cliniciennes de la mission locale. Ces prestations organisées au sein des 3 sites de la mission locale permettent de lever les préjugés et la stigmatisation qui entoure ce type de suivi et ont pour objectif d'aider les jeunes, entre autres dans la gestion du stress, l'amélioration de l'estime de soi, le traitement des traumatismes, les transitions de vie, les problèmes relationnels ou les violences intra-familiales, les addictologies.... - Poursuivre les actions individuelles et collectives inclusives à destinations des jeunes pouvant bénéficier d'une Reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou bénéficiaires d'une RQTH ainsi que la collaboration avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ou les acteurs agissant en faveur des personnes porteuses d'un handicap (Convention mission locale/MDPH - Convention Réseau pour l'emploi (RPE)/Établissement et service d'accompagnement par le travail (ESAT) - CAP emploi, Duoday..) <p>Mettre en place de nouvelles actions auprès du public de la mission locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions de prévention des addictions, notamment aux écrans (drogues, écrans, jeux vidéos...), animées entre autres par le service prévention de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne <p>Communiquer sur les actions partenariales ciblées sur les jeunes, auprès des jeunes de la mission locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Co-organisation (communication, mobilisation des jeunes de la mission locale, visibilité de la mission locale) de la mise en place du bus "Road show" de l'Assurance maladie. Ce bus propose des ateliers et animations de prévention pour la santé et d'information sur l'accès aux droits en direction des jeunes de 16 à 25 ans, en partenariat avec la CPAM 77 et la coordinatrice du Contrat local de santé (1 date en 2025 ou 2026, potentiellement renouvelée les années suivantes). <p>Créer ou pérenniser les partenariats avec les acteurs locaux, tels que notamment, les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), l'association Ville-hôpital (AVIH), Empreintes et Equalis, ARILE, Djamma Djigui, afin de favoriser l'interconnaissance et l'orientation mutuelle des jeunes par les professionnels, et de communiquer, ou mettre en place un partenariat, sur les actions existantes.</p>					
Public cible	Public jeune, de 16 à 30 ans, en particulier celui en situation de précarité				
Lieu de l'action	Territoire de Paris - Vallée de la Marne	Territoire :	Tout le territoire du CLS		

Axe 1: Accompagnement des acteurs à relever les principaux enjeux de santé du territoire

Fiche action 3

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE						
Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)					
Thème 1	Médiation en santé et du «aller-vers»			Si autre :		
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2023-2028 l'action contribue-t-elle ?				1.1	1.4	1.5 ; 1,7 1.11; 2.1
Renforcer le pouvoir d'agir des habitants, des usagers et des citoyens						
Agir contre les inégalités de santé chez les adolescents et les jeunes						
Clarifier les missions des acteurs de la coordination et en faciliter le recours						
Lutter contre les conduites addictives						
Promouvoir la santé des femmes						
Promouvoir la santé sexuelle						
Articulation avec d'autres plans locaux				Projet régional de santé (PRS) 3		
PARTENAIRES ET PARTICIPATION						
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage	
Santé	ARS, CPAM, Département, communes de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne, service prévention et santé de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne	Oui	Oui	Oui	Oui	
Social	CCAS communaux, services santé et jeunesse des communes, associations : Centre régional d'information, de prévention du sida et pour la santé des jeunes d'Île-de-France (CRIPS) , AIDES, Association ville-hôpital (AVIH), Addictions France 77, Aurore, Djamma Djigui, Esprit qui clic, Turbulences ...	Oui	Oui	Oui	Oui	
Santé	Professionnels de santé, Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), Grand hôpital est francilien (GHEF), Hôpital privé Marne-et-Chantereine (HPMC), Centre gratuit d'information de dépistage et de diagnostic des infections (CEGIDD) de Jossigny, Centre de santé sexuelle	Oui	Oui	Oui	Oui	
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?						Non
Si oui, précisez :	Questionnaire diagnostic CLS	Quel degré ?				
SUIVI ET EVALUATION						
Indicateur processus	Partenariat et collaborations mis en œuvre, freins et éléments facilitateurs					
Indicateur activité 1	Nombre et types d'actions mises en place, par an					
Indicateur activité 2	Nombre et type de partenaires mobilisés, par an					
Indicateur résultat 1	Nombre de jeunes et type d'accompagnement (dépistage, sensibilisation, accompagnement) sur chaque action, par an					

Axe 1: Accompagnement des acteurs à relever les principaux enjeux de santé du territoire

Fiche action 4

FICHE ACTION 4		Contrat local de santé (CLS) de la communauté d'agglomération de Paris - Vallée de la Marne			
Intitulé de l'action		Développer et coordonner les actions de prévention et de dépistage à l'échelle de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne			
Porteur de l'action	Pilote : Direction des Solidarités intercommunales de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne Co-pilotes : Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) du territoire	Début :	2024	Fin:	2028
JUSTIFICATION					
Le diagnostic qualitatif de territoire a fait état d'un manque d'information du public, en particulier les femmes, les jeunes et le public en situation de précarité, en matière de prévention pour la santé. Des actions de grande envergure, ainsi que des actions plus ciblées sont nécessaires pour y remédier.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?			Oui		
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?			Oui		
DESCRIPTION					
Objectif spécifique	Développer et coordonner les actions de prévention pour la santé				
Objectif opérationnel 1	Favoriser les actions de dépistage et d'information				
Objectif opérationnel 2	Favoriser le partenariat avec les professionnels de santé, dont les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et les professionnels du GHEF (Grand hôpital de l'Est francilien)				
<p>Mettre en place ou pérenniser des actions grand public et des actions ciblées sur les personnes repérées dans le cadre du diagnostic du contrat local de santé : femmes, jeunes, publics en situation de précarité ; en veillant à couvrir l'ensemble du territoire (communes du nord, centre, et sud de la Communauté d'agglomération par roulement).</p> <p>Les actions de prévention pourront être pilotées par différents acteurs tels que les Communes et CCAS, la Communauté d'agglomération via les services santé et prévention, les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), le Conseil départemental, les associations (AIDES...) :</p> <p>- Poursuite de la coordination de la campagne nationale Octobre rose : Mise en place d'ateliers et stands de sensibilisation au dépistage par les référents santé des communes et CCAS, et la coordinatrice du CLS, soutien par la coordinatrice des actions des communes et CCAS de l'Agglomération (marches roses, après-midi festives, villages-santé...) : communication, prêt de matériel, partenariat avec les professionnels de santé, le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) et les hôpitaux, durant tout le mois d'octobre, chaque année. Animation des comités de pilotage par la coordinatrice.</p> <p>- Impulsion et coordination des campagnes de prévention des cancers (en particulier : Juin vert et Mars bleu) A moyen terme (2025) : Mise à disposition d'informations et documentation sur le dépistage des cancers. Mobilisation des professionnels de santé du territoire pour les actions des communes, par la coordinatrice. A long terme (2026 à 2028) : Coordination d'actions (ateliers de sensibilisation et stands), en partenariat avec les acteurs locaux.</p> <p>- Mise en place d'actions d'"Aller vers" (exemple : Dispositif Escape game de l'Assurance maladie), de sensibilisation à la santé, la prévention et l'accès aux droits en direction des jeunes, lors d'événements rassemblant un grand nombre de jeunes, en partenariat avec la CPAM 77 et les partenaires locaux, dont la Mission locale de Marne la Vallée (1 date en 2025, renouvelable chaque année en fonction du bilan de l'action et des souhaits des communes).</p> <p>- Promotion de la santé sexuelle et le dépistage du VIH-SIDA, animées notamment par le service Prévention de la Communauté d'agglomération via des actions de proximité sur les lieux de passage (gares, piscines...), en partenariat avec les acteurs locaux, participation aux réunions de pilotage et coordination des partenaires. (Base de 3 actions par an pour l'Agglomération)</p> <p>- Organisation et coordination d'actions sur les addictions, notamment aux écrans (drogues, écrans, jeux vidéo...), animées en partenariat avec les acteurs jeunesse, santé et social du territoire, et le Conseil départemental, via : La mise en place d'actions de prévention en direction des jeunes et des étudiants (3 actions par an au minimum pour celles coordonnées par la Communauté d'agglomération) La formation des professionnels en lien avec les jeunes, aux outils de sensibilisation sur la prévention (3 actions par an au minimum pour celles coordonnées par la Communauté d'agglomération).</p> <p>- Coordination d'ateliers sur l'équilibre alimentaire à destination des jeunes lors d'événements organisés par la Mission locale de Marne la Vallée (forums santé...) sur les différents sites de la Communauté d'agglomération, animés et coordonnés en partie par le service prévention santé de l'agglomération (6 dates par an)</p> <p>- Point trimestriel avec les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), sur les actions de prévention prévues sur leur territoire, afin d'optimiser la coordination et le partenariat.</p> <p>Redéfinir le rôle et les compétences de chacun en matière de prévention sur le territoire : Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne, Communes, CCAS, CPAM 77, Délégation départementale de l'ARS 77, Conseil Départemental 77, Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), Grand hôpital est francilien (GHEF)..., lors des comités techniques du CLS, dans l'objectif d'harmoniser les actions et favoriser leur complémentarité.</p>					
Public cible	Grand public, public plus ciblé : Jeunes, femmes, personnes en situation de précarité				
Lieu de l'action	Territoire de Paris - Vallée de la Marne	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème 1	Cancer		Si autre :		
Thème 2	Médiation en santé et du «aller-vers»		Si autre :		
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2023-2028 l'action contribue-t-elle ?	1.1	1.4	1.5	2.1	
Renforcer le pouvoir d'agir des habitants, des usagers et des citoyens					
Agir contre les inégalités de santé chez les adolescents et les jeunes					
Clarifier les missions des acteurs de la coordination et en faciliter le recours					
Promouvoir la santé des femmes					
Articulation avec d'autres plans locaux	Projet régional de santé (PRS) 3				

Axe 1: Accompagnement des acteurs à relever les principaux enjeux de santé du territoire

Fiche action 4

PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	ARS, CPAM 77, Département, Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC), communes de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne, service prévention et santé de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne	Oui	Oui	Oui	Oui
Social	CCAS communaux, services santé et jeunesse des communes Associations : Centre régional d'information, de prévention du sida et pour la santé des jeunes d'Île-de-France (CRIPS), AIDES, Association ville hôpital (AVIH), Association vaincre le cancer solidairement (AVACS), Collectif chrétien d'action fraternelle (CCAF), Addictions France 77, Djamma Djigui, Esprit qui clic, Turbulences ...	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	Professionnels de santé, Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), Grand hôpital est francilien (GHEF), Hôpital privé Marne-et-Chantereine (HPMC), Centre gratuit d'information de dépistage et de diagnostic des infections (CEGIDD) de Jossigny	Oui	Oui	Oui	Oui
Education	Université Gustave Eiffel, Cité éducative Noisiel-Torcy, Mission locale de Marne la Vallée	Oui	Oui	Oui	Oui
Social	Département : Maisons départementales des solidarités (MDS) / services de protection maternelle et infantile (PMI)				
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?	Oui				
Si oui, précisez :	Questionnaire diagnostic CLS	Quel degré ?	Consultation		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Partenariat et collaborations mis en œuvre, freins et éléments facilitateurs				
Indicateur activité 1	Nombre et types d'actions grand public mises en place				
Indicateur activité 2	Nombre et type de partenaires mobilisés				
Indicateur résultat 1	Nombre de personnes touchées				

Axe 1: Accompagnement des acteurs à relever les principaux enjeux de santé du territoire

Fiche action 5

FICHE ACTION 5		Contrat local de santé (CLS) de la communauté d'agglomération de Paris - Vallée de la Marne						
Intitulé de l'action		Développer les connaissances et améliorer la prise en charge de la santé mentale sur le territoire						
Porteur de l'action		Pilote : Direction des solidarités intercommunales de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne Co-pilotes : Grand Hôpital Est-Francilien (GHEF)		Debut:	2024-2025	Fin:	2028	
JUSTIFICATION								
Les problématiques de santé mentale, notamment chez les jeunes, les femmes, et les personnes en situation de précarité, ainsi que la difficulté à les prendre en charge dans un contexte de pénurie de professionnels et de structures adaptés ont été largement rapportées par les acteurs locaux.								
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?						Oui		
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?						Oui		
DESCRIPTION								
Objectif spécifique		Améliorer la sensibilisation, la prévention ainsi que le repérage des troubles en santé mentale						
Objectif opérationnel 1		Mettre en œuvre et soutenir les actions de sensibilisation et de développement des compétences psychosociales						
Objectif opérationnel 2		Développer les actions de prévention des addictions, notamment aux écrans						
Mettre en place des actions en santé mentale qui couvrent tout le territoire de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne, par roulement sur les communes du nord, centre et sud de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne :								
<p>Mise en place de sessions de formation "Premiers secours en santé mentale" (PSSM) modules 'jeunes' et 'adultes', à destination des professionnels en contact direct avec le public cible répertorié dans le cadre du diagnostic du CLS (jeunes, les femmes et les personnes en situation de précarité), en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS) et la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) 77 : 2 formations par an (1 en partenariat avec la CPAM, 1 en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS), en 2025 et 2026, chiffres réajustables par la suite en fonction de l'offre).</p> <p>Formation aux compétences psycho-sociales des professionnels du territoire, via l'intervention d'une association de type Comité départemental d'éducation pour la santé (CODES) (2 actions par an, sur inscription, sous réserve d'un co-financement obtenu pour deux d'entre elles; action à court/moyen terme (2025-2026) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers de sensibilisation / formation aux compétences psychosociales, incluant la thématique des violences intrafamiliales - Formation aux outils de développement des compétences psychosociales <p>Développement des compétences psychosociales du public cible répertorié dans le cadre du diagnostic du CLS (jeunes, femmes et personnes en situation de précarité), coordonnées et animées par le service Prévention de l'Agglomération. Action à long terme (2026-2027)</p> <p>Soutenir les villes, CCAS et acteurs locaux sur les actions de santé mentale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre des Semaines d'information en santé mentale (SISM) : Partenariats avec les acteurs locaux, professionnels de santé et Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), communication, intervention du service prévention de l'agglomération - Favoriser la création des Conseils locaux de santé mentale (CLSM) communaux : communication de données démographiques, orientation, participation aux instances, par la coordinatrice du CLS. <p>Participer aux instances départementales autour de la santé mentale : Projet territorial de santé mental (PTSM) Nord Seine-et-Marne.</p>								
Public cible		Tout public, et en particulier enfants et jeunes, publics en situation d'addiction, et de précarité						
Lieu de l'action		Paris-Vallée de la Marne		Territoire :	Tout le territoire du CLS			
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE								
Déterminant visé		Facteurs psychosociaux et environnement social						
Thème 1		Développement des compétences psychosociales				Si autre :		
Thème 2		Addiction				Si autre :		
Thème 3		Santé des adolescents et jeunes adultes				Si autre :		
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2023-2028 l'action contribue-t-elle ?								
Renforcer le pouvoir d'agir des habitants, des usagers et des citoyens								
Promouvoir la santé des enfants								
Agir contre les inégalités de santé chez les adolescents et les jeunes								
Développer une politique de promotion de la santé mentale								
Lutter contre les conduites addictives								
Articulation avec d'autres plans locaux		Projet régional de santé (PRS) 3						
PARTENAIRES ET PARTICIPATION								
Secteur		Partenaires			Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé		ARS, CPAM, Département			Oui	Oui	Oui	Oui
Education		Université Gustave Eiffel : Service de santé universitaire (SSU), Education nationale : médecins, infirmiers, assistants sociaux des collèges/lycées, Cité éducative, Mission locale de Marne la Vallée			Oui	Oui	Oui	Oui
Santé		Professionnels de santé, Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), Grand hôpital est francilien (GHEF), Hôpital privé Marne-et-Chantereine (HPMC), Dispositif d'appui à la coordination (DAC) 77 Nord			Oui	Oui	Oui	Oui
Social		CCAS, Conseil départemental via les Maisons départementales des solidarités (MDS), la Brèche, Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADSEA) 77, associations locales: Réseau d'échanges et d'accompagnement contre les violences intrafamiliales (REAVIF), Djamma Djigui, la Maison des ados, Empreintes, Addictions France 77, Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM), Association ville-hôpital (AVIH), Point information médiation multi Services (PIMMS), Empreintes, Collectif chrétien d'action fraternelle (CCAF), Emergences, Equalis, Secours populaire, Turbulences ...			Oui	Oui	Oui	Oui
Autre		Communes de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne			Oui	Oui	Oui	Oui
Insertion		Mission locale de Marne la Vallée						
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?								
Si oui, précisez :					Quel degré ?			Non
SUIVI ET EVALUATION								
Indicateur processus		Freins et leviers à la mise en œuvre : moyens humains (partenariats, résistances), matériels, techniques						
Indicateur activité 1		Nombre et types d'actions de sensibilisation/ formation aux compétences psychosociales (base de 1 ou 2 par an), et de formations PSSM mises en œuvre (base de 2 par an)						
Indicateur activité 2		Nombre et types de professionnels formés sur le territoire, par formation						
Indicateur activité 3		Nombre et types de structures formées sur le territoire, par formation						
Indicateur résultat 1		Evaluation qualitative des formations, par les participants (Questionnaire)						
Indicateur résultat 2		Nombre de personnes touchées lors des actions sur les compétences psychosociales						

Axe 2 : Accompagnement à l'installation des professionnels de santé

Fiche action 6

FICHE ACTION 6		Contrat local de santé (CLS) de la communauté d'agglomération de Paris - Vallée de la Marne						
Intitulé de l'action		Accompagner les projets d'installation des professionnels de santé sur le territoire						
Porteur de l'action		Pilotes : Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) du territoire Co-pilotes : Direction des solidarités, Service d'information géographique et urbaine (SIGU)	Début:	2024	Fin:	décembre 2028		
JUSTIFICATION								
La désertification médicale est forte sur le territoire de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne, avec seulement 8 médecins généralistes pour 10 000 habitants, ou encore 1 psychiatre pour 20 000 habitants. L'accès aux soins et en particulier à un médecin traitant est apparu comme le principal enjeu de santé sur le territoire, comme l'a rapporté la grande majorité des acteurs locaux lors du diagnostic de territoire. Des difficultés croissantes sont identifiées en matière de prise en charge de soins non programmés. Le développement de structures de santé pluriprofessionnelles en exercice coordonné nécessite un accompagnement sur le territoire. L'installation de nouveaux professionnels de santé apparaît primordiale.								
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?		Oui						
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?		Oui						
DESCRIPTION								
Objectif spécifique		Déployer l'offre de soins sur le territoire, notamment celle de 1er recours						
Objectif opérationnel 1		Analyser les besoins et accompagner les structures et les communes dans leur projet d'installation						
Objectif opérationnel 2		Promouvoir l'attractivité du territoire						
<p>Accompagner les Communes de l'Agglomération à promouvoir l'installation des professionnels de santé sur le territoire, via :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Fond d'aide aux projets de santé (FAPS) - Le guide d'installation des professionnels de santé : mise à jour et diffusion lors d'événements regroupant de potentiels futurs professionnels de santé du territoire - Accompagnement à l'ingénierie de projet (structuration juridique, modèle économique, besoins immobiliers, outils métiers...), via le cabinet d'études, prestataire de l'Agglomération sur ces missions <p>Accompagner les professionnels de santé dans leur projet d'installation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - RDV individuel et orientation vers les acteurs pertinents : Union Régionale des Professionnels de santé (URPS), Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), CPAM, Direction du développement économique de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne... - Participation aux journées dédiées à la promotion du territoire. <p>Réaliser une veille du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Locaux vacants existants sur le territoire, en lien avec la direction du Développement économique de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne, les Communes et les CPTS, en réponse aux sollicitations sur ce volet. - Réaliser un point semestriel CLS-CPTS sur les installations de professionnels de santé sur le territoire <p>Reprendre la mission de veille et d'observatoire de la démographie médicale réalisée en partenariat avec le Service d'information géographique et urbaine (SIGU) de l'Agglomération, en lien avec la CPAM 77 (Rapport trimestriel).</p>								
Public cible		Professionnels libéraux de santé, structures de santé, structures sociales ou médico-sociales						
Lieu de l'action		Paris - Vallée de la Marne	Territoire :	Tout le territoire du CLS				
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE								
Déterminant visé		Système de santé						
Thème 1		Dispositif de coordination		Si autre :				
Thème 2		Accès aux soins		Si autre :				
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2023-2028 l'action contribue-t-elle ?				3.1	4.2	4.4		
Faciliter l'accès aux professionnels de santé en ville sur l'ensemble du territoire								
Renforcer l'attractivité des secteurs sanitaire et médico-social et accompagner le début de l'activité professionnelle								
Soutenir l'engagement des professionnels de santé								
Articulation avec d'autres plans locaux		PRS 3						
PARTENAIRES ET PARTICIPATION								
Secteur		Partenaires			Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé		ARS, Département, Région			Oui	Oui	Oui	Oui
Santé		CPAM 77			Oui	Oui	Oui	Oui
Santé		Grand hôpital est francilien (GHEF), structures de santé, Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), Union Régionale des Professionnels de santé (URPS)			Oui	Oui	Oui	Oui
Social		Communes et CCAS			Oui	Oui	Oui	Oui
Autre		Direction du développement économique et Service d'information géographique et urbaine (SIGU) de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne			Oui	Oui	Oui	Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?								Non
Si oui, précisez :					Quel degré ?			
SUIVI ET EVALUATION								
Indicateur processus		Freins et éléments facilitateurs à la mise en œuvre des installations						
Indicateur activité 1		Nombre de professionnels/ structures / Communes accompagnés sur des projets d'installation						
Indicateur résultat 1		Nombre et types de professionnels et de nouvelles structures de santé : Centres de santé (CDS), Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), cabinet libéral installés sur le territoire						
Indicateur résultat 2		Nombre de nouvelles structures ayant au moins un médecin généraliste						

Axe 2 : Accompagnement à l'installation des professionnels de santé

Fiche action 7

FICHE ACTION 7		Contrat local de santé (CLS) de la communauté d'agglomération de Paris - Vallée de la Marne							
Intitulé de l'action		Intégrer et diffuser les connaissances sur les déterminants environnementaux de santé locaux							
Porteur de l'action		Pilote : Direction Environnement et développement durable de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne Co-pilote : Coordinatrice du CLS		Début:	2024	Fin:	2028		
JUSTIFICATION									
La prise en compte des facteurs environnementaux apparaît un élément majeur d'amélioration du cadre de vie et de la santé des habitants, en cohérence avec les compétences et ressources de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne et des collectivités de manière générale. La Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne est engagée dans la mise en oeuvre de projets et actions du Plan climat air énergie territorial (PCAET) pouvant être utilement valorisés avec le déploiement du CLS. Elle s'inscrit en outre dans les orientations du Plan régional santé et environnement (PRSE) 4.									
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?						Oui			
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?						Oui			
DESCRIPTION									
Objectif spécifique		Intégrer la dimension environnementale dans les problématiques de santé							
Objectif opérationnel 1		Comprendre et favoriser la transversalité avec la direction environnement et développement durable, en vue d'agir sur les déterminants environnementaux de santé							
Objectif opérationnel 2		Informier et sensibiliser les communes et partenaires locaux sur les déterminants environnementaux de santé locaux							
Poursuivre le partenariat avec le Projet alimentaire territorial (PAT) sur la sensibilisation à la santé et à une alimentation saine : - Auprès du grand public, lors de l'évènement 'Alim ton agglo' (journée festive dédiée à l'alimentation locale) : stand de prévention santé et dépistage des cancers, animé par le service santé et prévention de l'agglomération, et conférences sur l'alimentation et la prévention santé animé par une diététicienne, en partenariat avec le service santé de l'agglomération. - Ateliers nutrition, auprès du public cible du CLS (femmes, jeunes, personnes en situation de précarité) à moyen/ long terme (2026-2027).									
Mettre en place des outils de prévention contre le moustique tigre et autres espèces nuisibles : - Diffuser les supports de communication réalisés par l'Agence régionale de santé (ARS) et le Département dans les lieux publics (affiches), ainsi que sur le site et les réseaux de l'agglomération. Promouvoir la diffusion de ces informations par les communes et CCAS. Réalisation d'outils de sensibilisation (exemple: exposition), proposées en prêt aux communes et CCAS, à partir du mois de mars et jusqu'à la fin de l'été, chaque année de 2026 à 2028.									
Promouvoir et/ou communiquer auprès des Communes et partenaires locaux, les actions de la direction Environnement et développement durable liées aux axes du Plan climat air énergie territorial (PCAET) et du Projet alimentaire territorial (PAT) et au Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) : - Participation de la coordinatrice du CLS aux réunions et certaines actions du PCAET et du PAT. - Veille sur les actions du territoire, notamment mises en oeuvre par la Direction Environnement et développement durable de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne. - Communication aux villes sur les événements auxquelles elles peuvent participer, ou sur les informations liées à la santé environnementale. - Promouvoir auprès des référents santé des communes, les formations de la délégation ARS 77 sur la santé environnementale, ainsi qu'à la présentation des données du territoire concernant la qualité de l'air et les nuisances sonores, proposées dans le cadre du Plan air renforcé et du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).									
Public cible		Elus et techniciens de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne et de ses communes, opérateurs des transports, acteurs de l'urbanisme...							
Lieu de l'action		Paris - Vallée de la Marne		Territoire :		Tout le territoire du CLS			
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE									
Déterminant visé		Système de santé							
Thème 1		Nuisances environnementales (sites pollués, air, bruit)		Si autre :					
Thème 2		Alimentation		Si autre :					
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2023-2028 l'action contribue-t-elle ?				5.4		6.4			
Inscrire dans les politiques régionales l'adaptation du système de santé aux changements climatiques et l'atténuation de ses impacts									
Renforcer l'équité en santé dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire francilien									
Articulation avec d'autres plans locaux		Projet régional de santé (PRS) 3, Plan climat air énergie territorial (PCAET), Projet alimentaire territorial (PAT), Plan régional santé et environnement (PRSE) 4							
PARTENAIRES ET PARTICIPATION									
Secteur		Partenaires		Analyse des besoins		Mobilisation de ressources		Mise en oeuvre	Co-Pilotage
Santé		ARS, Département, Région		Oui		Oui		Oui	
Autre		Autres directions et services de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne		Oui		Oui		Oui	
Autre		Communes et CCAS de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne		Oui		Oui		Oui	
Une démarche participative est-elle mise en oeuvre afin d'associer les habitants à l'action ?								Non	
Si oui, précisez :									
SUIVI ET EVALUATION									
Indicateur activité 1		Nombre de formations ou présentations sur les déterminants environnementaux de santé (ARS, prestataires du PCAET...) réalisées sur le territoire							
Indicateur activité 2		Nombre et types de professionnels et structures du territoire de la santé ou la prévention ayant participé aux présentations et formations de la direction Environnement et développement durable							
Indicateur activité 3		Nombre d'outils sur le moustique tigre et autres espèces nuisibles, prêtées aux communes et CCAS, communication par les villes sur la thématique							
Indicateur résultat 1		Nombre de personnes touchées lors des actions de sensibilisation d'Alim ton Agglo.							

Axe 3 : Promotion de la santé environnementale dans les autres politiques publiques

Fiche action 8

FICHE ACTION 8		Contrat local de santé (CLS) de la communauté d'agglomération de Paris - Vallée de la Marne			
Intitulé de l'action	Favoriser l'intégration d'une approche globale de promotion de la santé aux politiques publiques menées par la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne				
Porteur de l'action	Pilote : Coordinatrice du CLS / Direction des solidarités intercommunales Co-pilote : Direction Aménagement durable de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne			Début:	2024
				Fin:	décembre 2028
JUSTIFICATION					
La prise en compte des facteurs environnementaux apparaît un élément majeur d'amélioration du cadre de vie et de la santé des habitants, en ligne avec les compétences et ressources de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne et des collectivités de manière générale. Une approche intersectorielle est nécessaire pour agir de façon systématique sur les déterminants de la santé.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?				Oui	
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?				Oui	
DESCRIPTION					
Objectif spécifique	Intégrer la dimension santé dans les autres politiques publiques				
Objectif opérationnel 1	Suivre et valoriser les missions de santé environnementale menées à l'Agglomération				
Objectif opérationnel 2	Intégrer les problématiques de santé dans les réflexions et plans des autres directions de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne				
<p>Intégrer la dimension santé dans les politiques publiques menées par la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne :</p> <p>1/ Participation de la coordinatrice du CLS aux instances et groupes de travail de la direction Aménagement durable de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne, afin d'améliorer la transversalité, l'interconnaissance des projets, et permettre la prise en compte du volet santé dans les projets :</p> <p>- Dans le cadre du Contrat de ville : Groupes de travail de l'Axe 1 du Contrat de ville 2024-2030 : Solidarités et réduction des inégalités, Thématique n°5 : La prévention santé, l'alimentation, la promotion du sport et des loisirs : Participation aux diagnostics En marchant sur les 5 Quartiers politique de la ville</p> <p>- Dans le cadre des Transports et déplacements : Groupe de travail Stratégie cyclable, Voirie et éclairage public</p> <p>- Dans le cadre de l'Habitat : Instance et/ou groupe de travail du Programme local de l'habitat (PLH)</p> <p>2/ A la lumière des besoins repérés lors de ces instances et groupes de travail :</p> <p>- Proposition d'une journée de sensibilisation par un prestataire extérieur expert sur le sujet.</p> <p>Cette sensibilisation portera sur l'urbanisme et l'environnement favorables à la santé, à destination des agents de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne (Direction Aménagement durable, Environnement et développement durable) et des communes (service Urbanisme, Développement durable), CCAS, d'EPAMARNE, ainsi que des élus.</p> <p>Des thématiques concrètes de santé environnementale seront abordées. L'objectif est de partager une culture commune et décloisonner le fonctionnement des acteurs de la Santé, de l'Environnement et de l'Urbanisme. Cette action sera proposée à moyen terme (2026)</p> <p>- Initiation d'une démarche d'Evaluation d'Impact sur la Santé (EIS) (à moyen terme , 2027) :</p> <p>Les opérations d'aménagement ou de renouvellement urbain offrent une opportunité de concevoir des quartiers protégés des nuisances environnementales, mais aussi d'aller plus loin en développant une réflexion intégrée sur le bâti et naturel, la mixité fonctionnelle et sociale, l'accès aux services, les lieux de convivialités, les modes de déplacements, ou encore le développement économique.</p> <p>Participation de la Direction des solidarités / service santé, à titre expérimental, à des projets d'aménagement permettant la mise en oeuvre d'une EIS.</p> <p>La Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne participe au groupe de travail du Réseau français des villes santé (RFVS), sur la thématique 'Santé dans toutes les politiques'.</p>					
Public cible	Autres directions de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne : Environnement et développement durable, Aménagement et renouvellement urbain...				
Lieu de l'action	Paris - Vallée de la Marne	Territoire :	Tout le territoire		
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Circonstances matérielles				
Thème 1	Nuisances environnementales (sites pollués, air bruit)	Si autre :			
Thème 2	Approche urbaine de la promotion de la santé	Si autre :			
Thème 3	Démarche participative	Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2023-2028 l'action contribue-t-elle ?			1.12	6.4	
Promouvoir et valoriser les connaissances en santé publique et la culture de prévention auprès des usagers, des professionnels et des décideurs					
Renforcer l'équité en santé dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire francilien					
Articulation avec d'autres plans locaux	Plan régional santé et environnement (PRSE) 4, Plan climat air énergie territorial (PCAET)				
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	ARS	Oui	Oui		Oui
Politiques de la ville communales	Référénts Politique de la ville des communes de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne, Conseils de quartier, habitants	Oui	Oui	Oui	
Aménagement et Développement économique	Direction Aménagement durable et direction du Développement économique de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	EPAMARNE				
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :	Questionnaire lors de l'élaboration du CLS	Quel degré ?	Consultation		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur activité 1	Nombre d'instances et de réunions des autres directions auxquelles la Direction Solidarités intercommunales de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne a participé, freins et éléments facilitateurs à la collaboration				
Indicateur activité 2	Création effective d'un groupe de travail santé et contrat de ville et nombre de réunions (base de 2 par an, à partir de 2026)				
Indicateur résultat 1	Problématiques de santé effectivement prises en compte dans les plans d'autres directions de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne				
Indicateur résultat 2	Recommandations de santé effectivement mises en œuvre par les autres directions de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne (retours qualitatifs des autres directions lors des bilans, rapports d'activités...)				

Axe 4: Promotion de la santé environnementale dans les autres politiques publiques

Fiche action 9

FICHE ACTION 9		Contrat local de santé (CLS) de la communauté d'agglomération de Paris - Vallée de la Marne			
Intitulé de l'action		Déployer le sport-santé sur tout le territoire, et soutenir la mise en place de projets ou actions sur l'activité physique, l'alimentation et le bien-être			
Porteur de l'action		Pilote : Maison sport-santé de la Direction des solidarités intercommunales de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne		Début:	2024
		Co-pilotes : Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)		Fin:	décembre 2028
JUSTIFICATION					
<p>Le manque d'activité physique est considéré comme le 4ème facteur de risque de décès dans le monde, selon l'OMS.</p> <p>En Ile-de-France, seulement 14% de la population pratique une activité physique au niveau des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).</p> <p>Par ailleurs, plus de 20% (21,6%) de la population du territoire de l'Agglomération, consommante de soins de plus de 17 ans, est atteinte d'une affection de longue durée (ALD) (Assurance maladie, 2023). Parmi ces ALD, les plus représentées sont le diabète, les cancers, les pathologies cardiaques ainsi que les affections psychiatriques. Or, en plus du bien-être physique et psychique qu'elle apporte, l'activité physique et sportive améliore la santé globale. Elle contribue à prévenir ou à mieux traiter de nombreuses maladies comme les affections cardiovasculaires, le cancer, le diabète, l'obésité et l'ostéoporose. (Assurance maladie 2024).</p>					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?	Oui				
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?	Oui				
DESCRIPTION					
Objectif spécifique	Améliorer l'accès et la pratique du sport-santé ou de l'activité physique adaptée sur le territoire				
Objectif opérationnel 1	Développer la nouvelle Maison sport-santé (MSS) sur tout le territoire et favoriser le partenariat				
Objectif opérationnel 2	Soutenir la mise en place de projets ou actions sur l'activité physique, l'alimentation et le bien-être, sur le territoire				
<p>Conforter et enrichir les missions de la Maison sport-santé (MSS) de Paris - Vallée de la Marne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des antennes de la MSS sur le centre et le nord de l'Agglomération, en lien avec les communes, dans l'objectif de couvrir tout le territoire - Accompagner les associations et clubs sportifs à proposer du sport-santé sur le territoire - Développer le partenariat avec les associations et clubs sportifs pour élargir l'offre d'activité physique adaptée dans le cadre du programme « Passerelle » : Exemple : partenariat avec les associations Parcours des communs, Tennis club de Torcy, Viacti... - Sensibiliser, faire de la veille et informer les éducateurs sportifs partenaires du territoire aux formations en sport-santé proposées par le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS), le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) Île-de-France ainsi que les fédérations sportives (natation, musculation, tennis notamment.) Favoriser le partenariat avec les professionnels de santé, dont les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), et l'Union Régionale des Professionnels de santé (URPS) : Participation aux instances et groupes de travail en lien avec le sport-santé, orientation mutuelle des usagers entre professionnels <p>Soutenir la mise en place de projets ou actions sur l'activité physique, l'alimentation et le bien-être, avec une attention particulière pour les personnes éloignées du sport, les jeunes, les femmes, et les publics en situation de précarité, de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le sport-santé, et la nutrition équilibrée en partenariat avec le service prévention de l'Agglomération, auprès des publics lors des campagnes de dépistage organisé des cancers ou à la demande des partenaires lors d'initiatives locales (Semaine, forum ou village santé, action de sensibilisation sur la thématique santé, semaines d'information en santé mentale...), sous la forme d'animation de stand, mini-conférence, mini-bilans individuels, marche ou atelier d'activité physique... - Mettre en place des ateliers sur la thématique de la nutrition, en partenariat avec les CPTS - Favoriser les liens avec les CPTS et l'URPS, via des rencontres régulières. 					
Public cible :	Public éloigné du sport ou de l'activité physique, public en affection de longue durée (ALD) , Professionnels de santé, Clubs et associations sportifs du territoire				
Lieu de l'action	Paris-Vallée de la Marne	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème 1	Activité physique	Si autre :			
Thème 2	Cancer	Si autre :			
Thème 3	Maladies chroniques	Si autre :			
Thème 4	Alimentation				
Thème 5	Santé des personnes en situation de précarité				
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2023-2028 l'action contribue-t-elle ?		6.6	6.7		
Renforcer l'accès et la pratique d'activité physique pour rompre les inégalités de santé					
Renforcer les comportements nutritionnels et l'accès à une alimentation favorable à la santé pour rompre les inégalités de santé					
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?		Oui			
Si oui, précisez :	Questionnaire diagnostic CLS		Quel degré ?	Consultation	
Articulation avec d'autres plans locaux	PRS 3, PAT				
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	ARS, CPAM, Département (SDEJS- Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports)	Oui	Oui	Oui	Oui
Sport	Associations et clubs sportifs	Oui	Oui	Oui	Oui
Sanitaire et social	CCAS, Département, Maisons départementales des solidarités (MDS)	Oui	Oui	Oui	Oui
Santé	Prof. de santé, Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), Grand hôpital est francilien (GHEF), Hôpital privé Marne-et-Chantereine (HPMC), Dispositif d'appui à la coordination (DAC) 77 Nord, Union Régionale des Professionnels de santé (URPS)	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	Communes de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne	Oui	Oui	Oui	Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?	Oui				
Si oui, précisez :	Questionnaire diagnostic CLS		Quel degré ?	Consultation	
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Freins et leviers à la mise en place de partenariats et au déploiement du sport-santé sur le territoire				
Indicateur activité 1	Déploiement d'antennes de la MSS au nord et au centre du territoire : Objectif d'une permanence sur le nord et le centre de l'Agglomération mise en place dès le début de l'année 2025.				
Indicateur résultat 1	Nombre de conventions et types de clubs ou associations sportives proposant du sport-santé sur le territoire, en partenariat avec la MSS : objectif de 3 associations (ou plus) respectivement sur des communes du Nord, centre et sud de l'Agglomération (9 au total) d'ici la fin de l'année 2025, 15 d'ici la fin de l'année 2028.				
Indicateur résultat 2	Nombre de personnes ayant bénéficié de séances de sport-santé sur l'Agglomération, via la Maisons sport-santé, ainsi que via les associations et clubs sportifs partenaires, par an.				
Indicateur résultat 3	Nombre de personnes ayant poursuivi une activité physique après le programme Passerelle, via un questionnaire succint à 6 mois envoyé par mail aux anciens participants du programme passerelle réalisé à la MSS ou dans l'une des structures proposant ce programme.				

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

IV. annexes

QUESTIONNAIRE À LA POPULATION

La Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne élabore actuellement son nouveau Contrat local de santé pour la période 2024-2028, dans l'objectif de renforcer ses actions au service de la santé de ses habitants : notamment pour renforcer l'information des habitants sur les questions de santé et sur la prévention, et plus largement rendre le cadre de vie proposé par le territoire lui-même plus favorable à la santé. Pour y parvenir, elle a besoin de connaître vos priorités d'actions en la matière.

C'est dans ce cadre que la Communauté d'agglomération a conçu ce questionnaire. Strictement anonyme, il sera analysé par le service Solidarités afin d'intégrer les réponses obtenues aux réflexions de la communauté d'agglomération sur la priorisation des actions à réaliser.

Il faut compter entre 2 et 4 minutes pour compléter ce questionnaire.

Nous vous remercions d'avance pour le temps que vous allez y consacrer.

1 - VOUS ÊTES :

- Agriculteur exploitant
- Artisan commerçant ou chef d'entreprise
- Cadre supérieur et professions intellectuelles supérieures
(ex : médecin, chercheur, avocat, enseignant-chercheur...)
- Profession intermédiaire (ex. : professeur des écoles, infirmier, technicien...)
- Employé (ex. : secrétaire, aide-soignant, vendeur, caissier...)
- Ouvrier
- Sans emploi
- Retraité(e)
- Étudiant(e)
- Lycéen(ne)

2 - VOUS AVEZ :

- Moins de 20 ans
- Entre 20 et 30 ans
- Entre 31 et 50 ans
- Entre 51 et 70 ans
- Plus de 70 ans

3 - HABITEZ-VOUS À :

- Brou-sur-Chantereine
- Champs-sur-Marne
- Chelles
- Courtry
- Croissy-Beaubourg
- Émerainville
- Lognes
- Noisiel
- Pontault-Combault
- Torcy
- Vaires-sur-Marne
- Autre

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

4 - HABITEZ-VOUS DANS L'UN DE CES QUARTIERS, IDENTIFIÉS PRIORITAIRES AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE?

(si oui, cochez la case, sinon, laissez vide)

- La Grande Prairie, à Chelles
- Schweitzer-Laennec, à Chelles
- Les 2 Parcs, à Champs
- Le Lizard, à Noisiel
- Le Mail, à Torcy
- La Renardière, à Roissy-en-Brie

5 - POUR AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DE LA SANTÉ DE LA POPULATION, QUELLES ACTIONS FAUDRAIT-IL DÉVELOPPER EN PRIORITÉ SELON VOUS? (MERCİ DE COCHER 3 RÉPONSES)

- Sensibilisation/ information sur des thématiques de santé particulières, avec la présence d'un professionnel de santé spécialiste
- Dépistage grand public
- Information sur les acteurs de santé (offre de soins, prévention) du territoire
- Information sur les dispositifs d'aide de l'assurance maladie
- Sensibilisation sur les représentations en santé (liées au genre, à la précarité, à la culture, à l'éducation...)
- Nutrition
- Sport et activité physique

6 - POUR AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DE LA SANTÉ MENTALE, QUELS TYPES D'ACTIONS FAUDRAIT-IL DÉVELOPPER EN PRIORITÉ SELON VOUS? (MERCİ DE COCHER 3 RÉPONSES)

- Ateliers de sensibilisation/ d'information sur la santé mentale
- Groupes d'échanges (groupes de parole, café-débats...) sur la santé mentale
- Promotion des facteurs de bonne santé mentale
- Développement de groupes d'entraide
- Sensibilisation à la charge mentale, notamment celle des femmes
- Sensibilisation à l'utilisation des écrans

7 - POUR FAVORISER UN ENVIRONNEMENT PLUS FAVORABLE À LA SANTÉ, QUELS TYPES D'ACTIONS FAUDRAIT-IL DÉVELOPPER EN PRIORITÉ SELON VOUS? (MERCİ DE COCHER 3 RÉPONSES)

- Développement des axes de mobilités douces (marche, vélo...)
- Lutte contre les espèces nuisibles (moustique tigre, chenilles processionnaires, ambroisie...)
- Lutte contre la précarité énergétique
- Lutte contre les îlots de chaleur urbains
- Développement du projet alimentaire territorial (circuits courts, alimentation locale et de qualité pour tous...)

Un grand merci pour votre contribution

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

RÉSULTAT DU QUESTIONNAIRE : LES PRÉFÉRENCES DE LA POPULATION EN MATIÈRE D' ACTIONS DE PRÉVENTION

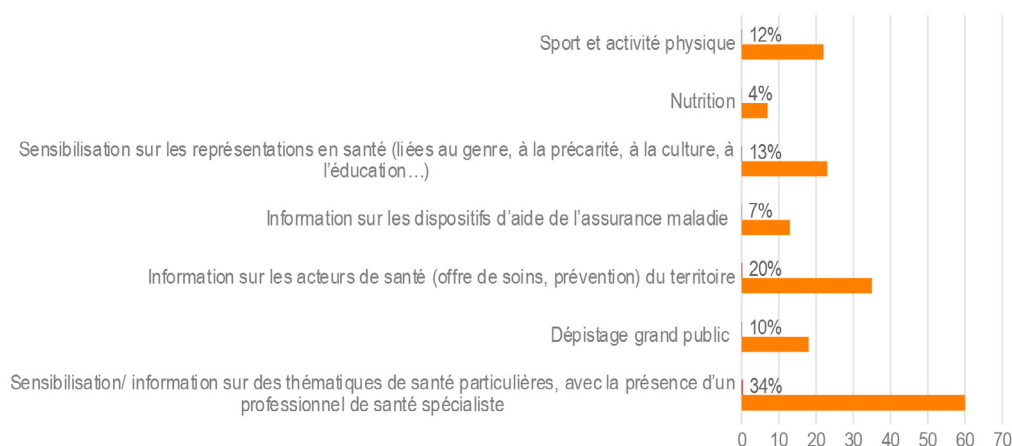
Durant le mois de mai 2024, la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne a lancé un questionnaire auprès de la population. 80 questionnaires ont été récoltés durant le mois.

- La moitié (48 %) des répondants était âgée de 31 à 50 ans, 1/3 (29 %) entre 51 et 70 ans.
- 30 % des répondants habitaient Chelles, 15 % Noisiel, 11 % respectivement à Torcy, Champs-sur-Marne et Roissy-en-Brie
- Peu de répondants (6 personnes) habitaient en QPV
- Plus d'1/4 des personnes étaient employées (26 %), 1/5 respectivement de professions intellectuelles supérieures et intermédiaires (19 et 18 %), 15 % de retraités et 11 % sans emploi.

Concernant les actions de santé souhaitées en priorité par le public interrogé :

- Plus d'un tiers (34 %) concerne la sensibilisation/ information sur des thématiques de santé particulières, avec la présence d'un professionnel de santé.
- Un cinquième (20 %) concerne l'information sur les acteurs de santé du territoire.
- S'ensuivent la sensibilisation sur les représentations en santé (13 %) et le sport et l'activité physique (12 %)

Actions prioritaires de santé souhaitées



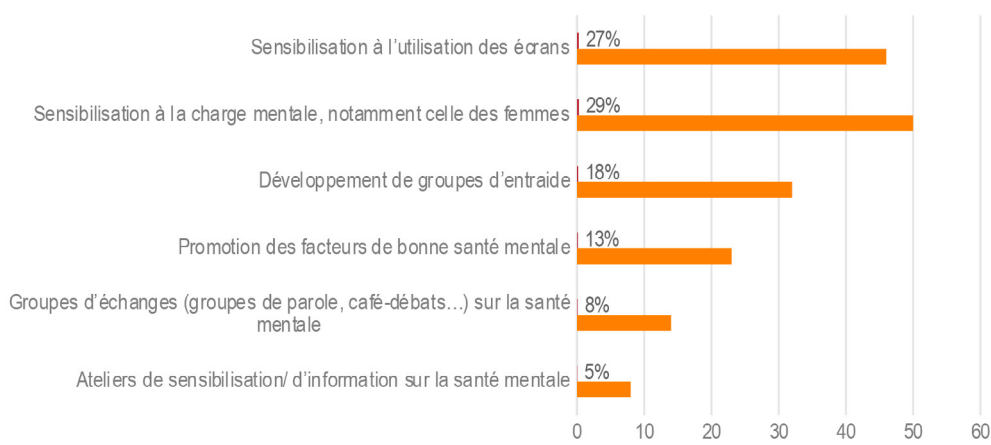
CONTRAT LOCAL DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

Concernant les actions de santé mentale souhaitées en priorité par le public interrogé :

- Quasiment un tiers (respectivement 29 % et 27 %) concernent la sensibilisation à la charge mentale et notamment celles femmes; et la sensibilisation à l'utilisation des écrans
- Un peu moins d'un cinquième (18 %) concerne le développement de groupes d'entraide.

Actions prioritaires en santé mentale souhaitées



Enfin, concernant les actions de santé environnementale souhaitées en priorité par le public interrogé :

- Une grande majorité (43 %) des réponses concerne le développement du projet alimentaire territorial
- Suivie d'un peu moins d'un tiers (28 %) des votes pour la lutte contre la précarité énergétique.

Actions prioritaires santé environnementale

